

# la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle syndicaliste révolutionnaire

DANS CE NUMÉRO :

Comment lutter contre la Crise et empêcher le Fascisme ?

## LE PLAN SYNDICALISTE

par Maurice CHAMBELLAND

Quelle peut être la signification  
de l'assassinat

par M.

Les Cheminots réels

par F. CH

**VOUS** qui recevez cette  
qui ne nous connaît

Reportez-vous à la 4<sup>me</sup> page

**ELLE VOUS INTERESSE TOUJOURS**

# la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle syndicaliste révolutionnaire  
(Paraissant le 10 et le 25)  
54, rue du Château-d'Eau — PARIS (X<sup>e</sup>)

## Conditions d'abonnement

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Trois mois.... 10 fr.  
Six mois.... 20 fr. Un an.... 40 fr.

## EXTERIEUR

Trois mois.... 13 fr.  
Six mois.... 26 fr. Un an.... 50 fr.

## Permanence :

Tous les soirs de 18 à 19 heures  
54, rue du Château-d'Eau

Adresser la correspondance :

à Pierre MONATTE, pour la rédaction ;  
à CHARBIT, pour la Renaissance du Syndi-  
calisme ;

à CHAMBELLAND, pour l'administration.

Tous trois : 54, rue du Château-d'Eau,  
Paris-10<sup>e</sup>

(Utiliser pour les envois de fonds notre  
compte de chèques postaux : « Révolution  
Prolétarienne » 734-99 Paris).

.....  
*Ni Korespondas per Esperanto*  
.....

# SOMMAIRE

## Les faits de la quinzaine.

On travaille 12 heures chez  
Renault. — Les lamenta-  
bles camouflages de nos  
politiciens. — Les fruits  
du terrorisme. — La crise  
française plus grave dé-  
sormais que la crise mon-  
diale ..... R. L.

**Le plan syndicaliste...** M. CHAMBELLAND

**Au secours des Algériens  
de Paris** ..... P. BUSSEUIL

## Parmi nos lettres :

La démission de Guigui. —  
La misère croît en Afri-  
que du Nord. — Salaires  
d'employés de commerce.

**Quelle peut être la signi-  
fication de l'assassinat  
de Kirov** ..... M. YVON

**La mort de Rome et les  
origines de la féodalité** J. PÉRA

## La renaissance du syndi- calisme :

Les cheminots réalisent  
leur unité ..... F. CHARBIT

La fusion sur le P. O. .... R. BUTEAU

Au Congrès de la Fédéra-  
tion autonome des fonc-  
tionnaires ..... R. LAPLAGNE

L'unité totale réalisée dans  
l'Enseignement girondin.. J. BARRUÉ

Faux départ dans l'Ensei-  
gnement des Côtes du  
Nord ..... F. DANNO

Petit carnet.

Chez les dockers tunisiens.

La limitation des heures de  
travail chez les chauff-  
eurs de taxis parisiens.. G. GAVARD

L'Union départementale de  
la Loire et le plan de la  
C.G.T. .... G. CLAVEYROLAS

**Entre nous.**

# LES FAITS DE LA QUINZAINÉ

## On travaille 12 heures chez Renault

*Incrovable, mais vrai !*

En ce temps de crise maximum, alors que le nombre des chômeurs secourus augmente à la cadence de près de 10.000 par semaine, on travaille chez Renault, pour tout ce qui a trait aux fabrications de guerre 24 heures par jour, en deux équipes dont chacune fait successivement 12 heures de jour, 12 heures de nuit.

Et cela pas seulement chez Renault ! Il en est bien certainement de même dans toutes les usines où on travaille pour la guerre, l'obligation des 8 heures n'existant pas, sous prétexte qu'il s'agit de « défense nationale », pour tout ce qui est « fabrications de guerre ».

C'est monstrueux. Non pas seulement de notre point de vue d'internationaliste, mais aussi, et même peut-être plus encore, du point de vue patriotique et « défense nationale ». Qu'à un moment donné, il n'y ait pas assez de main-d'œuvre pour fabriquer le matériel et les munitions réclamés par les militaires et qu'en conséquence on déroge, à ce moment-là, à la règle des 8 heures, c'est compréhensible du point de vue patriotique, mais est-ce que la main-d'œuvre manque actuellement ?

Puisqu'elle ne manque pas, le travail en trois équipes de 8 heures serait, du point de vue même de la « défense nationale », beaucoup plus avantageux. Tout le monde sait en effet qu'avec une journée de 8 heures la production horaire d'un ouvrier est supérieure à ce qu'elle est dans une journée de 12 heures. Donc avec trois équipes de 8 heures, la production quotidienne serait plus grande : premier avantage. En second lieu, un plus grand nombre d'ouvriers étant dès maintenant employés à ces fabrications, un plus grand nombre auraient ainsi fait leur apprentissage, et seraient tout prêts, en cas de conflit, pour la « mobilisation industrielle ».

Du point de vue donc de la « préparation à la guerre », lui-même, les 8 heures s'imposeraient dans les fabrications de guerre, si l'intérêt de la « défense nationale » ne passait pas après ceux des marchands de tanks et de canons. Le ministre Maurin s'inquiète actuellement de faire recenser dans toutes les usines les « spécialistes » possibles pour le jour de la mobilisation, mais il se garde bien d'en faire augmenter le nombre en imposant les 8 heures dans les fabrications de guerre. Ce n'est pas le « salut de la patrie », mais le profit des marchands de canon qui est, pour lui comme pour ses prédécesseurs, la « loi suprême ».

## Les lamentables camouflages de nos politiciens

Le mensonge est vraiment le grand art de nos politiciens. Inventer constamment de nouveaux moyens de masquer le véritable caractère des mesures qu'ils proposent, est tout leur secret. Dans le genre, Flandin est un maître ; il sait « baptiser carpe » comme pas un. Nous l'avons déjà vu dans son discours-programme baptiser de retour vers la « liberté économique » l'institution du cartel obligatoire ; les lois qu'il a fait discuter ces jours derniers à la Chambre, lui ont en outre fourni l'occasion de trois immenses bobards qu'il

n'est pas inutile de dénoncer, la presse s'étant bien gardé de le faire.

## Un milliard et demi d'impôts nouveaux

Un milliard et demi de francs, tel est le montant, d'après l'estimation du gouvernement lui-même, de ce que va coûter la nouvelle loi sur les blés. Ce milliard et demi sera fourni par deux nouveaux impôts, mais ces impôts... n'ont pas été baptisés impôts. Pour y parvenir, on a dû naturellement usé d'un truc. Ce truc porte atteinte à l'un des grands principes du droit public moderne, celui de l'unité budgétaire. L'un des grands principes républicains en matière fiscale est en effet que le budget doit être unique, unité qui est le symbole de l'« unité nationale », unité qui est la condition de la prédominance de l'« intérêt général » sur les intérêts particuliers. Autrement dit, toutes les recettes de l'Etat doivent être totalisées et leur montant global servir au montant global des dépenses. L'application de ce principe aurait donc voulu qu'au budget général on porte aux recettes le produit des impôts, institués par la loi sur les blés, et aux dépenses les sommes qu'exige l'application de cette loi. Mais c'eût été avouer qu'on instituait un milliard et demi d'impôts nouveaux ; il n'eût plus alors été possible aux ministres de se présenter devant les députés avec un budget en diminution sur celui de l'année précédente, et les députés n'auraient plus pu se prévaloir auprès de leurs électeurs qu'ils n'ont pas « aggravé les charges fiscales ». En donnant, contrairement aux règles budgétaires, une affectation spéciale aux nouveaux impôts, en les affectant spécialement aux dépenses de la loi sur le blé, on s'évitait d'avoir à les additionner avec les autres impôts, on ne les faisait pas figurer dans le budget général, dès lors ils n'apparaissaient point comme des impôts. La pilule s'avalait... sans qu'on s'en aperçoive.

## Ce milliard et demi d'impôts

### c'est un impôt sur le pain

Mais la pilule n'en doit pas moins être avalée ; figurant ou non dans le budget, ayant ou non une affectation spéciale, les nouveaux impôts n'en sont pas moins des impôts ; qui les paiera ?

Avec un cynisme incroyable, Flandin a osé soutenir que ce seraient les cultivateurs et les minotiers. On ne saurait mentir plus effrontément.

Les nouveaux impôts frappent le blé (impôt dit taxe à la production) et la farine (impôt dit taxe à la mouture) ; ils sont donc des impôts indirects typiques, des impôts à la consommation, des impôts frappant le consommateur d'un produit déterminé dans la mesure où il le consomme. Or, quand et où a-t-on vu que de tels impôts étaient payés par d'autres que par les consommateurs ? Est-ce que les impôts qui frappent le sucre, qui frappent l'alcool, qui frappent l'essence, sont payés par d'autres que ceux qui achètent le sucre, l'alcool ou l'essence ? Si vous en doutez, surveillez un peu, le long des routes, les pancartes des marchands d'essence, lorsque les impôts sur l'essence sont augmentés : vous verrez le prix marqué sur les pancartes augmenter instantanément

et exactement de la même quantité que l'est l'impôt. Ou, si vous préférez, prenez un produit frappé d'un impôt municipal, d'un droit d'octroi, par exemple, et vous constaterez que ce produit vous est vendu plus cher à l'intérieur du périmètre de l'octroi qu'au dehors, la différence de prix égalant exactement le montant du droit d'octroi.

Eh bien ! il ne saurait en être autrement pour les impôts qui vont désormais frapper le blé et la farine ; comme pour tous les impôts analogues, c'est le consommateur, et lui seul, qui les paiera : en l'espèce le consommateur de pain. L'impôt sur le pain, voilà ce que les Chambres viennent de voter ; c'est un digne couronnement à l'œuvre « démocratique » de la III<sup>e</sup> République. Si l'on se rappelle qu'au début de celle-ci on réclamait le pain gratuit, on jugera du chemin parcouru.

### Un milliard et demi de déficit, et non un demi milliard

Malgré ce milliard et demi de nouveaux impôts, le budget de 1935 est-il en équilibre ? — Nullement ! Le gouvernement lui-même a été obligé d'avouer un déficit d'un demi-milliard. Mais le déficit est en réalité, et cela d'après les chiffres mêmes du gouvernement, de près d'un milliard de plus.

On n'avoue pas ce milliard supplémentaire grâce à un truc plus grossier encore que le précédent : on a fait de 800 millions de dépenses l'objet d'une loi spéciale, la loi dite des « crédits militaires exceptionnels ». Cette loi a été présentée et discutée en même temps que le budget, mais le budget l'ignore. Ce qui fait qu'on a pu présenter et voter un budget dont les dépenses n'excèdent les recettes que d'un demi milliard environ, alors que les sommes à dépenser au total par l'Etat, telles que celui-ci lui-même les prévoit, seront de 800 millions plus élevées que celles figurant au budget ; les recettes en revanche ne seront pas augmentées d'un centime, la loi sur les « crédits militaires », à la différence de celle sur le blé, n'instituant pas d'impôts nouveaux. Donc 800 millions de dépenses en plus sans recettes correspondantes : 800 millions en plus de déficit.

Ainsi, au total, le budget réel pour 1935, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et dépenses prévues pour l'année, telles que l'Etat lui-même les prévoit, et sans tenir compte que ces prévisions sont peut-être très loin de la réalité, ce budget se présente ainsi : un milliard et demi d'impôts nouveaux, un milliard et demi de déficit.

Pour un ministère de « déflation », c'est vraiment pas mal...

### Les fruits du terrorisme

Le cadavre d'Alexandre de Serbie est à peine refroidi, les complices du meurtrier ne sont pas même encore jugés, que déjà le meurtrier porte ses fruits. Le nouveau ministère yougoslave, le ministère Jevtitch comprend sept membres de l'opposition, opposition jusqu'ici à peu près complètement illégale, dont trois Croates. La restauration du régime parlementaire en Yougoslavie est, en outre, prévue à brève échéance.

Certes, nous ne nous illusionnons pas sur la valeur d'une telle transformation, mais elle est de l'ordre de grandeur de celle que cherchaient les meurtriers.

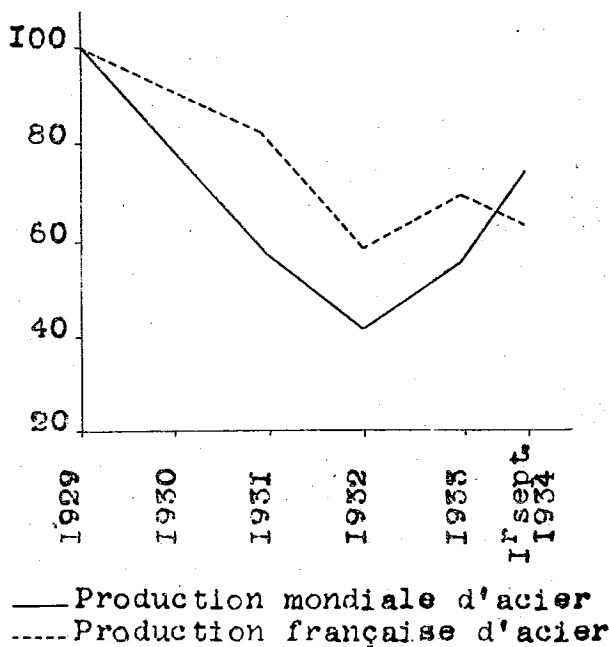
Ce nouvel exemple de l'efficacité du terrorisme n'empêchera d'ailleurs point les pontifes blancs et rouges de continuer à prétendre que les « actes individuels » sont sans portée aucune.

Il n'y a pourtant qu'à regarder l'histoire pour

se convaincre du contraire. S'il est vrai que certains actes terroristes n'ont eu aucune conséquence politique ou sociale, s'il est vrai que certains ont eu des conséquences contraires à ce que recherchaient leurs auteurs, il en est d'autres qui ont agi dans le sens voulu par ceux qui les commirent. Le meurtrier des Grasques, celui de Kurt Eisner ou de Rosa Luxemburg, celui de Matteotti n'ont pas, hélas ! été sans influence sur le cours de l'histoire ! Il en est de même pour d'autres — témoin celui d'Alexandre — où les victimes ne furent pas dans notre camp.

Le terrorisme ne saurait, évidemment, modifier le sens de l'évolution sociale, mais il peut l'accélérer ou la faciliter. C'est peut-être regrettable, mais c'est un fait.

### La crise française plus grave désormais que la crise mondiale



Nous sommes toujours à l'âge du fer ; aussi la production d'acier reste-t-elle l'un des meilleurs criterium de l'activité économique générale.

Les deux courbes ci-dessus qui représentent les variations de la production d'acier dans le monde et en France (supposées toutes deux égales à 100 en 1929), montrent très bien le changement de position de la France par rapport à la crise mondiale, changement qui date du début de 1934, c'est-à-dire de l'avènement des ministères d'« Union nationale » et de « déflation ».

Jusqu'à la fin de 33 l'allure générale de la crise française suit celle de la crise mondiale, tout en n'étant pas aussi vive : baisse de la production en France et dans le monde jusqu'à fin 32, augmentation de la production en France et dans le monde durant l'année 33. Mais, depuis lors, l'allure de la crise française est en sens inverse de la crise mondiale ; tandis que cette dernière continue à s'atténuer, que la production mondiale d'acier s'accroît, la crise française s'aggrave, la production française d'acier diminue, et, pour la première fois, la courbe française passe au-dessous de la courbe mondiale ; la production française d'acier, pour la première fois, baisse davantage que la production mondiale ; la crise est, pour la première fois, plus grave en France que dans le restant du monde.

R. L.

## COMMENT LUTTER CONTRE LA CRISE ET EMPÊCHER LE FASCISME ?

# LE PLAN SYNDICALISTE

Le Plan de la C.G.T. ne peut être accepté par des syndicalistes révolutionnaires.

Si nous ne disions maintenant ce que nous proposons, nous risquerions d'être apostrophés en ces termes : « Vous avez écrit que pour lutter contre la crise et empêcher le fascisme, il fallait autre chose que le Plan de la C.G.T. C'est probablement vrai. Mais, alors, que faut-il ? »

Essayons de le dire.

Non seulement pour répondre à ces sommations amicales. N'est-il pas temps de fixer sa pensée sur les devoirs du mouvement syndical en France, de tracer les grandes lignes d'un programme syndicaliste susceptible de grouper les forces jeunes, l'ensemble de ceux qui, dans la C.G.T., veulent « autre chose » que le Plan ? Des contradicteurs nous représentent souvent comme d'éternels négateurs. Sur ce point, d'ailleurs — comme sur bien d'autres — les dirigeants des deux C.G.T. se ressemblent. Eh bien ! non. En n'acceptant pas le Plan de la C.G.T. c'est l'utopie que nous repoussons. Ce dont nous avons souci, c'est d'un programme positif.

L'époque actuelle est curieuse. Oui, vraiment curieuse. Il était jusqu'ici admis par à peu près tout le monde que les syndicalistes réformistes étaient des « constructeurs » à l'encontre des « perpétuels destructeurs » qu'étaient les syndicalistes révolutionnaires. Le krach de la Banque des Coopératives, entre les mains de réformistes authentiques, le marasme où il a plongé l'ensemble de nos syndicats, obligeant la vieille Fédération du Livre, si orgueilleuse de sa puissance financière, à emprunter 250.000 francs à ses syndiqués, cet événement malheureux est venu montrer la valeur des « réalisations » de ces « constructeurs ».

Jusqu'à présent, les syndicalistes réformistes étaient généralement considérés comme des « esprits positifs », et l'on disait des syndicalistes révolutionnaires qu'ils étaient plutôt des « esprits nuageux ». Des utopistes, généreux et intéressants sans doute, mais, enfin, des utopistes. Or toute analyse sérieuse du Plan de la C.G.T. montre que les vrais, que les seuls utopistes sont ceux qui ont bâti ce Plan.

« Il est tellement beau, ce Plan, nous dit-on, il contient de si belles choses ! Voyons ! Nous divisons l'économie en deux secteurs, le secteur libre, le secteur dirigé. Dans ce dernier secteur, nous rangeons les industries essentielles, les industries-clés. Nous les nationalisons. Nous nationalisons le crédit. Du même coup, nous avons entre les mains les principaux leviers de commande. Nous réalisons l'économie dirigée et nous en finissons avec la crise. Vous ne trouvez pas ça très bien ? »

Nous trouvons cela trop beau.

Nationaliser le crédit, nationaliser les industries-clés, réaliser l'économie dirigée, cela ne pourrait se faire, dans le cadre même du Plan de la C.G.T., sans rencontrer la résistance de ceux qui détiennent actuellement ce crédit et ces industries-clés.

En occupant les usines en 1922, les travailleurs italiens voulaient nationaliser l'industrie. On nous présente aujourd'hui leur tentative comme ayant

favorisé l'avènement du fascisme. Il semble cependant que mettre la main sur le crédit et sur les industries-clés, cela soit une bien plus grosse affaire que l'occupation de quelques usines. Alors ? Si nourrir de trop ambitieux desseins, c'est provoquer le fascisme, que nous préparons donc les auteurs du Plan ?

Ils ont construit leur affaire en dehors de la lutte des classes, c'est-à-dire en pleine utopie.

Depuis 1914, à maintes reprises, les syndicalistes réformistes ont écrit et ont dit que l'effort syndical ne pouvait plus se faire uniquement sur ce terrain, ne devait plus se limiter à l'intérêt particulier de la classe ouvrière. Ils ont placé le mouvement syndical sous le signe de l'intérêt général. En 1921, Dubreuil écrivait que la lutte de classes était une conception périmée, qu'elle devait être remplacée par une autre formule.

Mais la lutte de classes n'est pas une conception, encore moins une formule. Elle est un fait. Elle est le grand fait social. Et personne ne peut rien, n'a jamais rien pu, contre les faits.

Au risque de passer pour tout ce qu'il y a de plus « archéo », nous croyons que lutter contre la crise, empêcher le fascisme — et même réaliser un Plan — cela n'est possible qu'en défendant pied à pied, en toutes circonstances, dans les petites comme dans les grandes, les intérêts de la classe ouvrière.

Disant cela, nous gardons les deux pieds par terre. Nous ne planons pas... dans les nuages.

### Organiser les chômeurs

La plaie de la crise, c'est le chômage.

Durant la période de prospérité, quand les affaires marchaient et que nos « planistes » louaient la rationalisation, la classe ouvrière n'a joui que du mince avantage d'avoir du travail assuré. Les bénéfices, comme toujours, s'accumulaient de l'autre côté.

Aujourd'hui, le patron qui n'a plus de commandes ferme son usine et vit de ses rentes. Les ouvriers vont se faire inscrire « au chômage » et se serrent la ceinture. Ce sont eux les victimes, les vaincus. Ils paient les frais de la crise.

Situation extrêmement grave, nous en sommes persuadés. Toute diminution du niveau de vie de la classe ouvrière provoque une diminution de sa capacité, donc crée le terrain propice au fascisme. Nous avons vu Hitler se servir des sans-travail. La masse de mécontentements, de rancœurs, et de haines que crée le chômage, surtout lorsqu'il devient chronique, voilà ce que les aspirants fascistes français veulent exploiter.

Qu'ont donc fait nos organisations ouvrières contre ce fléau qui nous frappe depuis sept années ?

Nous connaissons, hélas ! ce qu'a fait la C.G.T.U. Quel mal n'a-t-elle pas causé depuis 1927, époque où elle a commencé son effort d'organisation des chômeurs en lançant ce mot d'ordre criminel : « Pas de solidarité ouvrière pour les chômeurs » ! Son comité central des chômeurs n'a cessé d'être la chose des dirigeants communistes, et, en appliquant sans examen leurs mots d'ordre les plus

absurdes, il n'a jamais pu grouper d'autres chômeurs que les chômeurs communistes ou sympathisants. Ceux qui tentèrent de s'opposer aux folies furent, là comme ailleurs, brisés. Mais ils ne furent pas les seuls. Brisé, le mouvement des chômeurs le fut aussi. Les dirigeants communistes organisent encore des Congrès de chômeurs. C'est facile. Il est plus difficile d'organiser les chômeurs. La masse des chômeurs, surtout dans la région parisienne où ils sont de loin les plus nombreux, échappe à l'organisation communiste.

Sans diminuer la valeur des revendications présentées aux pouvoirs publics, ni l'effort particulier de certaines organisations, on peut dire que si les syndicats confédérés voulaient défendre les chômeurs, il leur fallait d'abord prendre l'initiative de les organiser. Rien n'a été fait dans ce sens par la C.G.T. L'Union des syndicats confédérés de la région parisienne a délibérément laissé aux communistes le soin d'organiser les chômeurs.

Il y a un devoir de solidarité syndicale vis-à-vis des chômeurs. L'effort particulier des instituteurs, celui de l'Union des syndicats confédérés de la région parisienne ont montré que ce devoir était senti. Mais l'effort est déjà lointain. Il n'a pas été renouvelé. Aujourd'hui, la solidarité ouvrière envers les chômeurs est inexistante. On laisse Flandin se tailler une belle réclame avec son Arbre de Noël.

Dès 1927, nous avons proposé en faveur des chômeurs un impôt de 1 % sur les salaires, impôt que les organisations syndicales auraient perçu elles-mêmes et grâce auquel elles auraient pu, en aidant les sans-travail, réaliser ce bloc des chômeurs et des non-chômeurs sans quoi le patronat peut faire tout ce qu'il veut. L'idée n'a pas été retenue. Il est encore possible de la réaliser.

De même il est encore possible d'entrer en contact direct avec les chômeurs, de les grouper dans des comités locaux sans étiquette politique, ni distinction de tendance, de les entraîner à l'action, sous la responsabilité de l'organisation syndicale, pour l'augmentation de leurs indemnités, pour une contribution patronale aux fonds de chômage, pour la création du fonds de chômage dans les endroits où l'on envoie encore les sans-travail au Bureau de bienfaisance, contre les radiations abusives, contre les cumuls d'emplois si nombreux, contre les heures supplémentaires effectuées dans les usines de la localité. Combien de cas mériteraient l'attention vigilante des syndicats ! Renault, par exemple, oblige à faire douze heures, alors qu'il faudrait l'obliger à faire trois équipes, ce qui entraînerait à occuper un tiers d'ouvriers de plus. Même si l'on pense que la solution est dans les « grands travaux », on doit admettre que, pour obtenir de vrais grands travaux, pour contrôler l'embauchage et la stricte application des lois sociales, l'organisation et l'action des chômeurs sont indispensables. Les pouvoirs publics ne tiennent leurs promesses qu'à ceux qui sont organisés et actifs. La marche des chômeurs du Nord, celle des mineurs de fer de Meurthe-et-Moselle sont des initiatives heureuses que les organisations syndicales devraient généraliser.

Pour empêcher le fascisme, il faudrait commencer par ne pas lui abandonner les chômeurs.

### Défendre les salaires

Des économistes montrent la stupidité des diminutions de salaires. Venant encore diminuer le pouvoir d'achat de la classe ouvrière, déjà réduit par le chômage, elles aggravent la crise au lieu de la résoudre. C'est là une démonstration utile à faire.

Mais les organisations syndicales ne peuvent s'en tenir à cela. Elles ne considèrent pas le salaire seulement sous l'angle de ses répercussions sur la marche des affaires. Pour elles, le salaire c'est, avant tout, le niveau de vie de l'ouvrier. Ce niveau de vie, elles doivent le défendre. Telle est leur tâche essentielle, leur raison d'être. Se souvenant de la vieille devise de la C.G.T. « *Bien-être et liberté* », elles ne doivent pas seulement maintenir, mais encore travailler sans cesse à améliorer la condition ouvrière. S'il peut difficilement être question, en période de crise, de revendiquer des augmentations de salaires — non qu'elles ne seraient pas justifiées, mais seulement parce que le rapport des forces n'est plus le même — il faut, en tout cas, défendre énergiquement les salaires acquis.

Or, depuis plusieurs années, les salaires des ouvriers français ont subi des diminutions impressionnantes. Avant nos camarades fonctionnaires, en même temps qu'eux, après eux, nous avons vu notre rétribution fléchir dans des proportions parfois considérables.

Voyez un peu les salaires actuels dans le textile, dans la métallurgie, dans les produits chimiques, chez les mineurs.

Il ne s'agit pas ici de prendre les dirigeants de la C.G.T. pour boucs émissaires, de les rendre responsables d'une situation créée en premier lieu par le manque de résistance à la base, par l'absence d'esprit syndicaliste à l'usine. Quand il n'y a pas de volonté de lutte, ni de conscience du droit, à l'atelier, il est bien difficile de barrer la route au patronat.

Tout de même, on aurait pu donner une autre tonalité, un autre accent au soutien des fonctionnaires dans leur résistance aux diminutions de traitements. Au lieu de tomber dans le piège en prolongeant jusque dans les Congrès confédéraux une opposition créée de toutes pièces entre les travailleurs de l'industrie privée et ceux de la fonction publique, on aurait pu mieux aider les fonctionnaires en commençant par ne laisser subsister aucune équivoque sur la solidarité ouvrière à leur égard. Défendre les traitements des fonctionnaires, c'était aussi défendre les salaires ouvriers.

On ne peut se borner à proclamer son hostilité à toute diminution des salaires. Avant tout, la défense des salaires dépend de la classe ouvrière elle-même. Encore faut-il la mettre en état d'alerte, en état de défense, par une campagne systématique et continue.

Une enquête sur les salaires actuels ne nous montrerait-elle pas que la misère ouvrière n'a jamais été plus grande qu'en ce moment ? Quelques sondages suffisent à établir que les salaires de famine sont redevenus la loi du plus grand nombre des ouvriers français. Il en est de tout à fait effrayants. Cela, il faut que la C.G.T. le dise, qu'elle le crie.

C'est le moment ou jamais de multiplier les efforts pour la reconnaissance d'un salaire minimum, d'un salaire vital, au-dessous duquel il ne devrait jamais être permis de descendre. C'est le moment ou jamais de se soucier de garantir les salaires par la conclusion sur cette base de contrats collectifs.

Dans cet effort, la C.G.T. devrait être la « centrale d'énergie » dont le concours ne serait pas ménagé aux corporations. Elle devrait être le moteur central de la résistance.

Avec l'organisation des chômeurs, la défense des salaires est une des premières choses à faire pour lutter contre la crise et empêcher le fascisme.

## Diminuer les heures de travail

La C.G.T. a eu raison de s'attacher au mot d'ordre de la semaine de 40 heures. Diminuer les heures de travail aboutirait à réduire, sinon à résorber le chômage.

Mais il est des corporations où l'on ne fait pas 40 heures, où l'on ne fait que 30 heures, et même moins, et il n'est pas osé de dire que le mot d'ordre de la semaine de 40 heures se trouve là ne plus correspondre aux préoccupations ouvrières du moment.

La C.G.T. n'a-t-elle point de solution à offrir à ces corporations ? Ne pourrait-elle, en attendant mieux, lancer une revendication plus importante qu'elle ne paraît : l'inscription aux fonds de chômage, pour une allocation hebdomadaire à fixer selon les cas, des chômeurs partiels, de tous les ouvriers ne faisant pas 40 heures par semaine ?

Par ailleurs, il est encore des corporations où les 48 heures ne sont même pas respectées. La police des heures supplémentaires n'a jamais été moins assurée que maintenant. Voilà, sous l'impulsion de l'organisation syndicale, avec le concours des syndiqués restés à l'atelier, du travail et du bon pour les comités de chômeurs.

La récente réglementation des heures de travail chez les chauffeurs de taxi parisiens, une corporation où la vie était devenue impossible tant par l'abondance de la main-d'œuvre que par la diminution des moyens de la clientèle, cet effort, en dépit de ses imperfections et de ses insuffisances, représente le type même de ce qu'une organisation syndicale peut et doit faire en période de crise. Pourtant, du côté de la C.G.T. et de son quotidien, on a pour ainsi dire passé sous silence ce qu'ont fait les chauffeurs de taxi.

Si le mot d'ordre de la semaine de 40 heures est dépassé dans certaines corporations, dans d'autres, il peut apparaître comme trop avancé. Mais ce mot d'ordre est utile, parce qu'il concrétise l'effort d'ensemble, l'effort permanent des syndicats pour la diminution des heures de travail. On doit seulement regretter que l'accent n'ait pas été mis sur la formule : « 40 heures sans réduction des salaires ». C'est-à-dire en 40 heures le même gain hebdomadaire qu'en 48 heures.

En effet, si l'application des 40 heures se fait avec réduction du salaire, où est donc l'augmentation du pouvoir d'achat ? Il y aurait plus d'ouvriers au travail, et, bien sûr ce ne serait pas négligeable ; cependant la somme globale du salaire demeurerait la même. Mais ce qui, surtout, justifie sans contestation possible la formule « Sans réduction des salaires », c'est l'augmentation de l'intensité du travail, l'accroissement de la productivité réalisée grâce à la rationalisation. Dans la plupart des métiers, est-ce que, avec la semaine de 40 heures, l'ouvrier ne s'use pas plus au travail qu'au lendemain de la guerre, avec la semaine de 48 heures ?

Ceci ne doit pas échapper aux syndicats. Ils ont à s'occuper de l'intensité du travail comme de sa durée. L'intérêt ouvrier le leur commande. Quand il y a chômage, ils n'en sont que plus fondés à réclamer, par exemple, dans la Métallurgie la réduction de la vitesse des chaînes ; dans le Textile, la suppression de la conduite de plusieurs métiers.

On aura remarqué ce passage d'une récente circulaire de la Fédération confédérée du Ton-  
neau :

« Nous voulons aussi défendre notre vieille industrie de la tonnellerie et nous associer à l'appel qui nous est fait par les Fédérations des Ports et Docks, les marins et les transports, POUR ARRÊTER

LES CONSTRUCTIONS DE NAVIRES-CITERNES, AFIN QUE LE COMMERCE DES VINS REVIENTE A L'ANCIENNE MANIPULATION DANS LES CHAIS ». (Peuple, 25-11-34).

Nous sommes loin, on le voit, du temps où l'organisation confédérée prônait la rationalisation. Nous sommes loin de la résolution du congrès de 1929 qui disait :

« En conclusion, le congrès tient à préciser que la C.G.T. n'a pas à appeler la Rationalisation ni à la combattre.

» Elle doit, en raison de la résistance patronale à toute reconnaissance effective des syndicats ouvriers, se borner à constater son développement... » (Compte rendu sténographique, page 262).

Au lieu de « se borner à constater » n'aurait-il pas fallu se préoccuper des conséquences ? La leçon aura servi. Du moins, espérons-le.

## Résistance et action

Chômage, salaires, quarante heures, quand on connaît bien l'état des forces ouvrières, ce qui précède apparaît comme un programme déjà passablement ambitieux. Car nous sommes toujours dans une époque où ceux qui affirmeraient la « radicalisation des masses » passeraient à bon droit pour des sortes d'illuminés. Pendant se trouvent tracées là, croyons-nous, les grandes lignes de ce qui devrait, de ce qui pourrait être un Plan d'action immédiate de la C.G.T. Qu'est-ce qu'un Plan qui ne s'attache pas en premier lieu à l'intérêt de la classe ouvrière, à ses préoccupations journalières ?

C'est un tel Plan que ses propres résolutions de congrès ordonnent à la C.G.T. de mettre en application.

Voici ce qu'avait voté le Congrès confédéral de 1931 :

« La crise porte le capitalisme à rechercher dans le domaine politique les moyens de répression renforcée se traduisant par l'accentuation des pratiques fascistes.

» En conséquence, le Congrès considère que la C.G.T. doit opposer le maximum de résistance aux abus résultant de la crise économique et aux périls qu'elle engendre.

» Elle doit dresser la coalition des forces ouvrières dans un mouvement de protestations et de revendications immédiates.

» Le Congrès donne mandat à la C.G.T. de pla-  
cer au premier plan de ses revendications celles qui ont été formulées récemment par les Internationales ouvrières :

» 1° Réduction de la durée hebdomadaire du travail à 40 heures en 5 jours, avec majoration compensatrice correspondante. Cette première mesure est d'un intérêt capital ;

» 2° Vacances payées pour tous les travailleurs ;

» 3° Amélioration et extension des fonds de chômage, préparant l'institution de l'assurance chômage ;

» 4° Prolongation de la scolarité ;

» 5° Abaissement de la limite d'âge pour les pensions de retraite.

» Il estime que ces mesures seules peuvent permettre le emploi du plus grand nombre possible de chômeurs et restituer ainsi à la consommation, par cette quantité supplémentaire de salaires, une notable partie du pouvoir d'achat qu'elle a perdu.

» Ces mesures seraient également de nature à faciliter la résistance à la baisse des salaires en rétablissant un certain équilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

» Le Congrès déclare que cette décision d'action doit être appliquée avec le maximum d'éner-

*gie par l'ensemble des syndicats confédérés et mandate les organismes responsables de la C.G.T. pour prendre, à cet effet, toutes mesures utiles ».*

Résistance et action ; les congrès eux-mêmes ont défini ainsi le sens des tâches quotidiennes, du Plan de la C.G.T.

## Créer le Cartel antifasciste du Travail

Lutter contre la crise, défendre les intérêts ouvriers dans la crise, c'est prévenir le fascisme ; en face du chômage, de la diminution des salaires, de la misère, le pire des dangers serait que la classe ouvrière perde confiance en elle-même, qu'elle cesse de se défendre, qu'elle s'abandonne.

Les événements pourraient cependant nous amener à donner à l'action antifasciste un caractère plus direct. Il s'agit de ne pas oublier le 6 février, de bien voir que nous sommes en pleine période d'organisation des forces fascistes. Les Croix de Feu, force essentielle du fascisme en France, se vantent de faire 500 adhésions par jour. Il peut y avoir demain d'autres 6 février.

L'intérêt immédiat des travailleurs commande de préparer l'échec de ces tentatives. Encore faut-il montrer sans cesse aux syndiqués eux-mêmes — il en est encore beaucoup qui ont besoin d'être convaincus — que le fascisme a pour but la suppression des syndicats, la disparition de toute possibilité de revendication, la mise en tutelle de la classe ouvrière. Le caractère antisindical du fascisme est loin d'être suffisamment dénoncé.

Dans cette action, et bien qu'on puisse à ce sujet formuler un certain nombre de critiques de détail, il est hors de doute que l'alliance des deux grands partis ouvriers, du parti communiste et du parti socialiste, représente pour notre classe ouvrière une forte raison d'espérer qu'ici « cela ne se passera pas comme en Allemagne ».

La formule du « front populaire antifasciste » est la formule juste. Un tel front ne saurait pourtant être réalisé sans les syndicats. Nous croyons, au contraire, que seuls les syndicats sont capables de le constituer.

Les camarades du Syndicat du Gaz de banlieue l'ont fort bien dit :

*Jusqu'à ce jour, les antifascistes luttent séparément, ce qui divise les forces. Il faut que cette situation cesse.*

*La Confédération Générale du Travail, qui est une grande force morale, devrait prendre l'initiative d'un grand rassemblement des masses laborieuses antifascistes. Si une telle initiative était prise par la C.G.T., il est hors de doute que les partis : socialiste, communiste, pupiste, les radicaux Camille-Pelletan y donneraient leur adhésion. La Ligue des Droits de l'Homme, le Front social viendraient grossir nos rangs. Un grand nombre d'antifascistes qui n'adhèrent à aucun groupement nous seraient acquis. A notre avis, l'enthousiasme serait tel qu'il serait possible de constituer des groupements antifascistes dans tous les arrondissements de Paris, dans toutes les villes de banlieue et de province, dans la plupart des communes de France. (Le Gazier de Banlieue, nov. 1934).*

Nous pensons que la C.G.T. devrait prendre l'initiative de créer ce qu'on pourrait appeler le *Cartel antifasciste du Travail*, avec la C.G.T.U. et les deux grands partis ouvriers. Nous sommes ici, en effet, sur le terrain où les « accords circonstanciels » entre le syndicalisme et les partis ouvriers peuvent et doivent se faire, dans l'intérêt même de la classe ouvrière.

L'accord des quatre grandes organisations ouvrières se prolongeant du sommet jusqu'à la base, dans chaque localité le groupe de défense uni-

que pourrait enfin être formé au sein du Cartel antifasciste local.

Sous l'égide des syndicats, l'action antifasciste prendrait ainsi tout son caractère et toute sa force. L'unité de la classe ouvrière contre le danger fasciste ne tarderait pas à montrer son efficacité.

## Unir et non diviser encore

Le syndicalisme n'a pas à faire de son Plan une nouvelle machine à diviser les ouvriers. Il ne s'agit pas, à propos du Plan, d'opposer, d'aiguiser à plaisir les conceptions divergentes des uns et des autres. Quand on ne nourrit aucune arrière-pensée, si l'on veut vraiment faire œuvre utile, on ne fait pas du Plan un obstacle à l'unité.

La vertu essentielle du vrai Plan que le syndicalisme pourrait dresser serait, au contraire, de grouper, de rassembler tout ce qui est susceptible d'unir la classe ouvrière.

Sur le terrain revendicatif comme sur le terrain antifasciste, l'unité d'action de la classe ouvrière est désirable et possible. Serait-elle indésirable et impossible sur le programme d'avenir que le mouvement syndical doit, immanquablement, être amené à tracer ?

L'idée d'un tel Plan, on la trouve dans la résolution d'Amiens :

*« Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. ;*

*« Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale ».*

A 25 ans de distance, la résolution du Congrès de la C.G.T. tenu en 1931, salle Japy, rejoint le texte d'Amiens lorsqu'elle dit :

*« Et si, malgré toutes les mesures prises, toutes les directives nouvelles, toutes les suggestions faites par les organisations ouvrières en vue d'éviter les pires calamités et les plus redoutables réactions, en un mot si le capitalisme plaçait les prolétaires devant sa carence définitive, les organisations ouvrières doivent se déclarer prêtes à substituer leur activité à la défaillance du régime déchu.*

*« Dans cette éventualité, le congrès charge le Bureau et la C.A. de préparer, avec l'aide des techniciens de tous ordres, adhérant aux organisations confédérées, l'organisation de la production et de la consommation. »*

Les résolutions des congrès de la C.G.T., qui sont les lois de la C.G.T., celle d'Amiens en 1906 comme celle de Japy en 1931, n'autorisent pas à bâtir un programme qui, selon l'expression même des auteurs du Plan de la C.G.T. « PUISSE ÊTRE APPLICABLE INDÉPENDAMMENT DES GOUVERNEMENTS AU POUVOIR ». (Page 14 de l'exposé du Plan). Elles prévoient, celle d'Amiens comme celle de Japy, un Plan que la classe ouvrière serait appelée à réaliser elle-même.

Pour ce travail d'avenir, comme pour le travail immédiat, l'unité est possible, dit la résolution d'Amiens :

*« Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui*



*fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques et philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat. »*

Que le syndicalisme pose sa candidature à la gestion des affaires publiques, qu'il indique clairement de quelle façon il entend se « substituer au régime déchu », qu'il revendique le pouvoir, tout le pouvoir pour les travailleurs dont il est l'expression, voilà le Plan. L'utopie, c'est de vouloir réaliser les solutions syndicalistes en dehors du syndicalisme et de la classe ouvrière.

## Le Conseil économique du Travail

Qui doit et qui peut dresser un tel Plan, en fixer les détails, sinon les organisations syndicales elles-mêmes ?

Il faut rappeler, sans esprit de polémique, que le Conseil national économique auquel participent encore aujourd'hui les dirigeants de la C.G.T. n'est pas le Conseil Economique du Travail que les congrès de la C.G.T. avaient prévu.

L'actuel Conseil National Economique est un organisme d'Etat, il réunit patrons et ouvriers et relève de la présidence du Conseil ; sa présidence est confiée au président du Conseil lui-même. Or, la résolution majoritaire du Congrès de Lyon, en 1919, disait :

« CONSTATANT L'IMPUISSANCE DES ORGANISMES POLITIQUES ET LE CARACTÈRE MÊME DU POUVOIR, NOUS NE SONGERONS PAS A AUGMENTER LES ATTRIBUTIONS DE L'ÉTAT, A LES RENFORCER... »

La C.G.T. entendait faire du Conseil Economique du Travail un « instrument d'étude et de préparation au rôle social des travailleurs ». Son comité directeur était formé par la C.G.T., la Fédération des fonctionnaires, la Fédération des Coopératives et l'Ustica. Neuf sections étaient prévues : 1° Outillage national (transports, ports, postes, force motrice) ; 2° Organisation économique (contrôle et gestion ; économie nationale et internationale) ; 3° Production industrielle et matières premières ; 4° Production agricole et organisation agraire ; 5° Finances et crédit ; 6° Cadres de la vie sociale (hygiène, urbanisme, loisirs, éducation, assurances sociales) ; 7° Enseignement général et technique ; 8° Commerce et répartition des richesses ; 9° Régions dévastées.

« Dans la désorganisation et le découragement des temps présents — disait la déclaration fédérale de Lyon — le Conseil Economique du Travail se révélera capable de faire l'ordre par l'élaboration des solutions adéquates. Et quand sonnera l'heure prochaine des actes, loin de se soustraire aux responsabilités qui lui incomberont, il saura au contraire, les assurer avec l'appui de la classe ouvrière tout entière, le concours de tous les hommes honnêtes, de tous ceux dont l'intelligence n'est pas obscurcie, ni faussée par l'égoïsme de classe. »

A ce Congrès de Lyon, évidemment, la scission syndicale n'était pas faite ; face à une minorité révolutionnaire ardente, le réformisme ne pouvait, à peine de défaite, se présenter avec sa vraie figure, celle qui devint la sienne lorsqu'il resta seul, ou presque dans la C.G.T., celle dont on retrouve les traits principaux dans le Plan d'aujourd'hui. La majorité d'alors parlait elle-même de coup de barre à gauche. C'est par ce moyen qu'elle l'emporta. Mais deux mois après, au lieu du coup de barre à gauche, le bureau confédéral faisait le voyage à Washington, dont il s'était bien gardé de parler à Lyon.

Le Conseil Economique du Travail prévu dans

la résolution de Lyon — dont la structure a évidemment besoin d'être modifiée mais qui doit rester un instrument au service de la classe ouvrière — c'est dans son sein que tous les syndicats, que les Unions et les Fédérations devraient être appelées à élaborer le vrai Plan de la C.G.T., le Plan qui fera du Syndicat la base de la réorganisation sociale, le Plan avec lequel les « organisations ouvrières doivent se déclarer prêtes à substituer leur activité à la défaillance du régime déchu ».

Cette idée du Plan ne peut être rejetée ; elle est sœur de notre formule : « Au Syndicat le pouvoir ! »

## Reconquérir la Classe ouvrière

Rien n'est plus vain que de dire que nous devons dissimuler ou adoucir nos formules propres pour « conquérir les classes moyennes ». C'est se condamner à ne rien conquérir du tout. On n'a jamais conquis quelqu'un en lui tendant un appât. Dès qu'il sent la duperie, il s'éloigne.

Le syndicalisme a le plus grand intérêt à exprimer clairement ses conceptions et ses projets. Il a tout à gagner à être franc sur les buts qu'il poursuit. La sympathie lui viendra en retour.

S'il veut conquérir les classes moyennes, ou seulement les neutraliser, le syndicalisme doit d'abord être lui-même. Il doit être fort. Il doit agir. Ce n'est pas d'hier que les classes intermédiaires volent au secours de la victoire.

En menant sa besogne revendicatrice quotidienne et en dressant son Plan, pour lutter contre la crise et pour empêcher le fascisme, le syndicalisme doit commencer par reconquérir la classe ouvrière.

M. CHAMBELLAND.

## Au secours des Algériens de Paris!

Le scandale de la persécution des Algériens de Paris continue. Sous l'inculpation de « provocation de militaires à la désobéissance dans un but de propagande anarchiste », deux nouvelles arrestations viennent d'être opérées : celles de Radjef et d'Amar Imache, administrateur et rédacteur en chef du journal *El Ouma*, organe de l'association nord-africaine « la Glorieuse Etoile ». La même inculpation que Messali Hadj, président de ce groupement, et pour le même motif. A noter que la réunion où auraient été prononcées les paroles incriminées date du 15 septembre, c'est-à-dire il y a trois mois ! C'est dire l'odieuse de cette nouvelle provocation contre les travailleurs nord-africains.

Allons-nous tolérer cela à Paris ?

Nous n'aurions pas d'excuses si nous permettons à ce scandale de se prolonger plus longtemps.

Déjà il y a beaucoup de mal de fait que l'on aurait pu éviter si répondant à l'appel de la ligue antiimpérialiste et des groupements qui s'étaient joints à elle, nous étions venus plus nombreux au meeting du 22 novembre protester contre l'incarcération de Messali Hadj.

C'était un coup de sonde dans l'opinion ouvrière parisienne que le gouvernement lançait. On ne l'a pas compris. On pensait sans doute qu'il n'était pas possible que ce soit sérieux.

C'était mal connaître nos impérialistes et la vigueur avec laquelle ils conduisent la répression contre les travailleurs coloniaux chaque fois que ceux-ci essaient de lever la tête.

Ceux qui savent ce que représentent les colonies pour nos capitalistes savent aussi que si la classe ouvrière française ne crie pas : « Halte là, bas les pattes devant les Algériens de Paris ! » le gouvernement démolira cette force africaine qui peut être d'un appoint sérieux dans les conflits de classe.

Camarades des unions, des syndicats de la région parisienne, allez-vous laisser étrangler, chez vous, des travailleurs nord-africains, vos frères ?

P. BUSSEUIL.

# Parmi nos lettres

## La démission de Guigui

Nous avons reçu des camarades Guiraud et Lefèvre, secrétaires de l'Union des Syndicats confédérés de la région parisienne, la lettre que voici :

Camarades,

Nous lisons dans votre numéro du 10 décembre un article relatif à la démission de Guigui et la reproduction de la lettre qui nous fut adressée par lui.

Nous voulons croire que les sentiments de loyauté qui doivent animer les militants syndicalistes sérieux vous feront un devoir d'insérer les quelques précisions que nous vous adressons.

Le 8 octobre, à 4 heures de l'après-midi, Guigui nous remettait sa lettre de démission, à 5 heures, il pliait bagage et partait sans nous donner la moindre indication quant aux affaires en cours dont il avait la charge et sans nous indiquer que son départ était définitif.

Sa lettre fut lue à notre C.A. dès la première réunion, c'est-à-dire le 31 octobre. Devions-nous la rendre publique avant de l'avoir communiquée à notre C. A. ? Nous ne le pensons pas.

Dans le prochain numéro du Travailleur parisien paraîtra le procès-verbal de la réunion du 31 octobre.

Lorsqu'il nous a remis sa lettre de démission, Guigui ne nous a pas fait connaître son désir de la voir publiée et cette exigence formulée aujourd'hui nous paraît ne pas cadrer avec les sentiments cordiaux exprimés par Guigui dans sa lettre.

Quelles sont donc les raisons qui rendaient si urgente la publication de cette missive ? Nous nous posons la question !

Nous dirons même que nous sommes surpris de trouver dans votre revue la copie d'une lettre que nous avions cru destinée à nos organisations.

Guigui a gardé « un excellent souvenir des années de travail commun », cela veut dire sans doute qu'il a trouvé auprès de nous la camaraderie et la loyauté qui s'imposent entre militants partageant des responsabilités.

Nous aurions aimé être payés de retour et que le désir de Guigui de voir sa lettre rendue publique soit exprimé autrement que par l'intermédiaire de votre revue.

Nous lisons aussi dans vos colonnes :

« La résolution sur l'unité syndicale votée à l'unanimité par le Comité général du 3 octobre, à laquelle « fait allusion Guigui dans sa lettre de démission n'ayant « jamais été intégralement publiée, nous croyons utile « de la porter à la connaissance de nos lecteurs. En la « publiant, le Travailleur parisien a omis l'adjonction « rédigée au cours du C.C.N. — par Guigui, croyons- « nous, avec l'assentiment de Guiraud et Lefèvre — « afin de respecter l'engagement pris au cours du Comité « général sur une question de Jayat des Communaux. »

Tout ceci est contraire à la vérité la plus élémentaire. Précisons d'abord que c'est Guigui lui-même qui a proposé à la C. A. le 26 septembre que la première résolution adoptée soit destinée à la presse et que la seconde soit déposée sur le bureau du C.C.N. dès l'ouverture de ses travaux. Il en a été fait ainsi !

Précisons encore comment cette motion a été défendue au C.C.N. ; il suffirait de se reporter à la sténographie des débats du C.C.N. pour s'en rendre compte. Guigui ne l'ignore pas. Le 31 octobre, ce compte-rendu sténographique a d'ailleurs été lu à notre C.A. qui a reconnu que notre délégation au C.C.N. avait loyalement accompli le mandat qui lui avait été donné.

Notre prochain Comité général sera d'ailleurs appelé à connaître de ces choses, il lui appartiendra de dire si le mandat qu'il nous avait donné a été observé. Lui seul peut être notre juge en cette matière.

Dans le Travailleur parisien du 3<sup>e</sup> trimestre, nous avons donné le compte-rendu de notre C.A. du 26 septembre.

Les deux résolutions qui y furent adoptées y figurent intégralement. Elles ne sont pas reproduites dans le compte-rendu de notre Comité général du 3 octobre, mais celui qui lit attentivement et sans parti-pris ce compte-rendu peut, en tournant une page, retrouver le texte de ces deux résolutions.

La proposition de Jayat figure dans ce compte-rendu et l'interprétation qu'en donne Guigui est une interprétation exacte mais dont la rédaction lui est personnelle.

Jayat fit une proposition verbale. La relation qui en est

faite dans le Travailleur parisien est parfaitement exacte. Nous ne savons ce que signifie cette histoire d'adjonction rédigée en commun au C.C.N.

Nous avons pris le soin de reproduire en entier dans notre compte-rendu le factum lu par les délégués unitaires et la résolution de Lecoq. Toutes les autres propositions furent faites verbalement. Nous les avons fidèlement retracées. Nous ne savons qui a inspiré ces réflexions à votre journal, mais nous sommes surpris du caractère polémique donné à cette affaire, ce qui, aujourd'hui, nous suggère un certain nombre de réflexions.

Nous vous prions de croire, camarades, à nos sentiments syndicalistes.

Pour l'Union : G. GUIRAUD, R. LEFÈVRE.

Cette longue lettre n'appelle de notre part que des commentaires fort courts, réserve faite du droit de réponse de Guigui lui-même.

Nous n'avons pas écrit que la résolution proposée par Guigui et votée par le Comité général unanime n'avait pas été publiée par le Travailleur parisien ; nous avons écrit qu'elle n'avait pas été intégralement publiée ; il s'agissait de l'adjonction répondant à la proposition de Jayat ; cette adjonction a été omise dans le Bulletin de l'Union. Pour nous, ce point de détail est réglé.

L'important, c'est que, sans notre reproduction de la lettre de démission de Guigui, les syndicats parisiens ignoreraient encore le départ et les raisons du départ d'un des secrétaires de leur Union, et ce, précisément, à un moment où ils sont appelés à élire leur Commission exécutive. La démocratie syndicale demande au moins, en effet, que les syndicats soient mis au courant de ce qui se passe à l'Union. Nous sommes heureux d'avoir pu contribuer à leur information.

## La misère croît en Afrique du Nord

Un abonné de Philippeville, en nous communiquant un extrait d'un journal bourgeois de là-bas, donc non suspect d'exagération, qui confirme la cause essentielle des troubles de Constantine — dépeint ainsi la situation :

Un rapport du Bureau de bienfaisance musulman de Philippeville s'exprime ainsi : « La misère la plus complète règne actuellement et ira en empirant pendant le cours de l'hiver chez les indigènes. Des familles entières « restent pendant plusieurs jours privées de nourriture. A « la date du 30 septembre dernier, 422 familles indigènes « formant 1.559 personnes, étaient inscrites au Bureau de « bienfaisance. »

Comme vous le voyez, la misère augmente de jour en jour dans notre Afrique du Nord, car ce qui se passe à Philippeville est évidemment le lot des autres régions de la colonie. Les masses ouvrières, indigènes et européennes, d'ici, sont dans le plus grand dénuement et si, dans notre ville, le Bâtiment marche un peu, il est le seul ; tout le reste est en veillesse. Et Carde réclame des crédits pour... la garde mobile.

## Salaires d'employés de commerce

A un nouvel abonné de la Creuse, secrétaire d'un syndicat d'employés, nous avons demandé quelles étaient les conditions de vie de sa corporation.

Il nous a répondu :

Dans la Creuse, les conditions de travail et de vie des employés sont déplorables. Les salaires sont excessivement bas, les lois sociales inappliquées. A Guéret, une vendeuse gagne mensuellement de 200 à 400 francs, les salaires de 250 à 300 fr. étant le plus grand nombre. Un employé de commerce gagne de 300 à 600 francs. Les salaires de 400 à 500 sont la majorité. Même marasme chez les employés de bureau : Une bonne dactylo gagne de 400 à 500 francs.

Il faut faire une exception pour les employés de l'Union des Coopérateurs du Centre. Les salaires varient de 700 à 1.000 francs, assurances sociales payées, locaux aérés, journée de huit heures, semaine anglaise, congé annuel, etc. Les employés, au nombre d'une centaine, sont presque tous syndiqués.

A la Caisse départementale des Assurances Sociales, les dames employées gagnent 624 francs par mois. Elles ne peuvent pas être rangées dans la catégorie des privilégiées.

# Quelle peut-être la signification de l'assassinat de Kirov ?

## D'abord les faits

Kirov, militant à peu près inconnu en Occident, ne devint un personnage de premier plan qu'en luttant sans merci aux côtés de Staline contre toutes les oppositions de ces dernières années.

Membre du Comité central du parti depuis 1921, il remplaçait Zinoviev au secrétariat des organisations du parti de Leningrad et la région depuis 1926 ; en 1930, il devenait l'un des neuf membres de ce Directoire tout-puissant qu'est le Politbureau (bureau politique du parti) ; enfin depuis le début de 1934 l'un des secrétaires du Comité central du parti.

Kirov était donc à la fois l'un des confidents les plus immédiats de Staline, l'un des soutiens les plus sûrs de sa dictature et le chef tout-puissant exerçant un pouvoir supérieur à celui de gouverneur général sur Leningrad et toute sa région. Or Leningrad, c'est le prolétariat le plus ancien, le plus dense, le plus qualifié et le plus conscient de toute l'Union. Dans cette région, on fait des tanks, des canons, des chaudières, des turbines, des moteurs électriques et à explosion, des bateaux, des autos, des tracteurs, des installations de hauts-fourneaux et de laminoirs, etc...

Le 1er décembre, vers 16 heures, Kirov est tué d'un coup de revolver par L.-V. Nicolaïev, au moment où il entrait dans son cabinet de travail du Soviet de Leningrad.

Nicolaïev, né en 1904, est un ancien employé de l'Inspection ouvrière et paysanne de la ville.

Le soir du même jour, le Comité central Exécutif des Soviets de l'Union décrète les additions suivantes au code des lois de droit commun :

« En ce qui concerne les organisations ou les actes terroristes contre des représentants du pouvoir soviétique :

- » 1. — L'enquête sur ces affaires doit être terminée dans les dix jours.
- » 2. — L'acte d'accusation doit être remis aux accusés 24 heures avant l'examen de l'affaire par le tribunal.
- » 3. — Les affaires s'entendent à huis clos et sans défense.
- » 4. — Les pouvoirs en cassation et les recours en grâce ne sont pas admis.
- » 5. — La sentence de peine capitale doit être mise à exécution immédiatement après le prononcé de l'arrêt du tribunal. »

Le 2 décembre, dès le matin, Staline, Molotov, Vorochilov et Idanov (secrétaire du parti) sont à Leningrad.

Le 3, pour négligence dans l'accomplissement de leurs fonctions de sauvegarde de la sécurité de l'Etat à Leningrad, le commissaire du peuple à l'Intérieur (Guépéou) relève de leurs fonctions et traduit en justice le chef de la Guépéou de Leningrad et la région Medved, son adjoint Fomine et six de leurs principaux collaborateurs. L'adjoint au commissaire de l'Intérieur Agranov est chargé provisoirement de la direction de la Guépéou de Leningrad.

La veille, les affaires de soixante-treize accusés de préparation d'actes terroristes contre des fonctionnaires soviétiques sont transmises à Leningrad et à Moscou aux collèges militaires du tribunal suprême de l'Union.

Le 5, soixante-huit d'entre eux, dont une femme, sont condamnés à mort et exécutés.

Le 10, les affaires de trente-sept autres accusés sont transmises au collège militaire en Ukraine.

Le 11, dans la capitale de la Russie blanche, Minsk, la condamnation à mort de neuf autres accusés porte à soixante-dix-sept le nombre des fusillés.

Dans le même temps, le délai pour l'instruction de l'affaire de l'assassinat de Kirov est prolongé jusqu'au 20 décembre.

Le transport du corps à Moscou et les funérailles ont lieu avec une pompe qu'on n'avait plus vue depuis la mort de Lénine. Pendant six jours toutes les sommités de l'art, de la science comme de la politique étalent leur « grande douleur » sur les quatre premières pages des journaux endeuilés.

## Et maintenant quelques réflexions

Après avoir énuméré tout ce que la presse officielle soviétique a publié jusqu'ici, nous envisagerons les différentes hypothèses qui peuvent se présenter à l'esprit. Nicolaïev et Kirov sont tous deux Russes (Grands Russiens), donc pas de cause nationaliste à l'attentat.

Nicolaïev est jeune ; il avait 13 ans au moment de la révolution ; il est de cette génération qui n'a jamais été hostile aux idéals et aux enthousiasmes révolutionnaires parce qu'elle a grandi avec eux.

Comme employé de l'ancienne Inspection Ouvrière et Paysanne, son passé devait être irréprochable du point de vue soviétique, car cet organe était des plus exigeants à cet égard.

Pas un mot n'a été dit sur les relations de Nicolaïev avec des contre-révolutionnaires ou des « blancs » de tout acabit, et ce malgré la facilité bien connue qu'ont les bolcheviks de faire mousser de telles accointances (se souvenir de l'affaire Ramsine). Nous n'avons donc encore aucun droit de classer Nicolaïev parmi la contre-révolution.

Si Nicolaïev avait agi par vengeance personnelle, on imagine mal la possibilité et l'envergure de la répression qui a suivi.

On ne signale également aucune relation entre les cent vingt et quelques personnes arrêtées à Moscou, Leningrad, Minsk, en Ukraine et l'attentat. On accuse seulement une partie des soixante-dix-sept déjà fusillés d'être venus de l'étranger pour préparer des actes terroristes ; pour l'autre partie, pas un mot. S'imagine-t-on le gouvernement stalinien possédant à leur égard des preuves d'organisation « blanche » et n'en faisant pas état ?

Les mesures sévères prises contre la direction de la Guépéou de Leningrad qui n'a pas su garantir Kirov contre un attentat prouvent clairement à ceux qui ont conservé des illusions que les dirigeants de l'Etat « prolétarien et socialiste » font tout pour être bien gardés de la promiscuité du peuple. Une photo donnée par les *Izvestia* du 5 décembre représente un aspect de l'enterrement de Kirov à Moscou ; cette photo est éloquente ; la colonne du milieu est composée de personnalités soviétiques de second ordre (les grands chefs sont déjà passés tout de suite derrière le corbillard où la garde était bien autre chose) ; à droite et à gauche, une file serrée de l'armée de la Guépéou à pied, doublée d'une file de cavaliers de l'armée rouge ; enfin, sur le bord des trottoirs, une troisième file, la « milice » maintenant la foule.

Depuis l'attentat d'un socialiste révolutionnaire contre Lénine en 1918 aucune tentative d'assassinat d'un dirigeant bolchevik n'avait eu lieu en U.R.S.S. et le dernier événement a semé quelque panique et pas mal d'effroi dans les plus hautes sphères ; à preuve le voyage précipité de Staline, les nouveaux décrets abominables, les mesures contre la Guépéou et la recrudescence de terreur. Les chefs bolcheviks se rendent très bien compte que contre le régime de dictature qu'ils exercent sans possibilité pour aucune opposition de se manifester il n'y a qu'un moyen de lutte : les actes terroristes individuels.

L'histoire de cette autre dictature qu'était le tzarisme est trop près pour qu'ils oublient l'épopée unique du tzarisme révolutionnaire russe qui tua entre 1878 et 1911 le préfet de police de Saint-Petersbourg Tréprov, le chef de la police secrète Mezenov, trois ministres de l'Intérieur, Sipiaguine, Plekvé et Stolypine, le grand-duc Serge, le tzar Alexandre II et bien d'autres personnages de moins d'importance. Ils se rappellent aussi qu'en réponse à chaque attentat le tzarisme faisait immédiatement arrêter et pendre une fournée de « suspects » repérés sur des listes spéciales de la police secrète, la terreur gouvernementale répondant au centuple à la terreur révolutionnaire.

Pour nous, protestons une fois de plus contre les jugements à huis clos, sans défense, et les hécatombes de « suspects ». Plus un gouvernement est prolétarien et révolutionnaire moins il a à cacher les agissements contre-révolutionnaires ; l'inverse est également vrai.

Tous les éléments officiels que nous possédons jusqu'à ce jour sur l'attentat contre Kirov ne permettent encore aucune conclusion mais ils n'écartent pas l'hypothèse d'un acte de terreur commis par une conscience révoltée.

M. YVON.

*Note de la rédaction.* — Au moment de mettre sous presse, le communiqué stalinien sur les mobiles du meurtre de Kirov vient de paraître. Ce communiqué confirme entièrement les déductions d'Yvon : à savoir que le meurtre de Kirov n'a rien à voir avec la contre-révolution.

# La mort de Rome et les Origines de la Féodalité

(Suite)

## ORIGINES DE LA FÉODALITÉ

On ne peut pas étudier la mort d'un monde historique sans dire un mot du monde qui lui a succédé. Nous parlant de la mort de Rome, M. Gautier est bien obligé de nous dire quelques mots de la société qui, en Europe au moins, a succédé à Rome. Il est obligé de poser le problème des origines de la féodalité.

C'est un problème du plus haut intérêt pour nous. Métons donc nos réflexions à celles de M. Gautier. Mais donnons-nous la liberté de traiter le problème plus délibérément que les limites de son sujet ne lui ont permis de le faire.

### Deux choses à expliquer

Le régime féodal est caractérisé par deux choses :

1° *L'extrême morcellement du pouvoir politique* : le pouvoir politique unique de l'empire n'est pas seulement divisé ; il est remplacé par une poussière de pouvoirs locaux.

2° *Le caractère aristocratique de la société*. (Le mot féodal éveille immédiatement en notre sensibilité l'idée d'une hiérarchie nobiliaire d'une part, d'un servage affreux d'autre part.)

Pour expliquer la naissance du régime féodal, il faut donc expliquer ces deux choses. Il faut faire comprendre : 1° le morcellement du pouvoir, 2° l'existence d'une noblesse et d'un peuple de serfs.

### I

## MORCELLEMENT POLITIQUE

L'explication tient tout entière dans la remarque fondamentale de M. Gautier :

« ROME N'AVAIT PAS SUR LES FORCES DE LA NATURE UNE DOMINATION QUI CORRESPONDIT AU DÉVELOPPEMENT DE SON ORGANISATION POLITIQUE. »

La production antique était domestique ou urbaine. Or, à production locale correspond pouvoir local. Production divisée à l'infini appelle morcellement politique.

### Une « agrégation de villes »

— Mais comment cet éparpillement politique n'a-t-il commencé qu'au bout de 4 siècles que durait l'empire ? Comment, si votre règle est vraie, n'a-t-elle joué que si tard ?

— Il faut comprendre... Au vrai, qu'était l'Empire Romain ? Un historien du siècle dernier, Lefèvre, apporte la réponse. Il ne faut pas voir, dit-il, dans l'empire romain, quelque chose d'analogue à ce que nous désignons aujourd'hui par les mots de *nation* et d'*empire*.

« L'Empire Romain n'est pas un Etat au sens moderne du mot, mais une *agrégation de villes* soumises au pouvoir central quant à la souveraineté et à l'impôt, mais qui géraient comme elles l'entendaient leurs affaires intérieures, les municipales avec une liberté plus grande, les villes stipendiaires avec une liberté moindre, les cités libres et fédérées avec une véritable indépendance. »

Une agrégation de villes ! C'est bien cela. La « cité antique » avec son industrie locale, voilà la réalité du monde antique tout entier, en Occident comme en Orient. La  *cité*  et, ne l'oublions pas, le grand établissement  *rural* , la «  *villa*  ». Entre ces réalités éparpillées, l'empire essaie de jeter un lien. Ce lien est d'abord lâche, jusqu'au III<sup>e</sup> siècle environ. Puis il se fait dur, tyrannique. Qu'est-ce à dire ? Que le localisme s'atténue ? Au contraire, c'est qu'il parle plus fort que jamais et qu'il faut la force pour en venir à bout.

L'empire est ainsi une belle imagination politique, une belle utopie en lutte constante contre la réalité économique, le localisme de la production. Et cette lutte ne finit pas avec l'Empire proprement dit. L'utopie est relevée par les Mérovingiens, puis par les Carolingiens (1), mais avec de moins en moins de force. Si l'on fait exception du regain passager que Charlemagne donne à l'utopie unitaire, le localisme va de conquête en conquête. Et finalement un Carolingien reconnaît solennellement son triomphe en 877. C'est le capitulaire de Kiercy-sur-Oise par lequel les pouvoirs

(1) Cette persistance à renflouer l'utopie impériale confirme la très juste remarque de M. Gautier : « Rome ne s'est pas vue mourir ». On a si peu vu que Rome mourait que quantité de gens, qui n'avaient rien à voir avec Rome, prétendirent la continuer. Plus de deux siècles après la disparition du dernier fantôme d'empereur en occident, Charlemagne se fait couronner « Empereur d'Occident ». Puis on continue à trouver pendant des siècles un personnage falot qui se fait appeler l'Empereur, qui n'est empereur de rien du tout, au sens moderne du mot, et qui n'est guère connu que par ses démêlés avec le pape. C'est enfin la révolution de 1917-18 qui fait disparaître les derniers personnages qui se font appeler César : *Kaiser* et *Csar*. Cependant que la révolution de 31 n'a pas empêché la procession de la Semaine Sainte à Séville de continuer à être précédée des insignes de l'Orbe romain, de l'aigle et de la pancarte S.P.Q.R. (Senatus populusque romanus : le Sénat et le peuple romains).

locaux sont reconnus non seulement comme réels, mais héréditaires.

### Origine historique

Les débuts de cet éparpillement nous font remonter très loin.

Pour ce qui est, par exemple, des *pouvoirs judiciaires locaux*, nous les voyons poindre très tôt, tant chez les Romains que chez les Barbares.

A la fin de l'Empire, au V<sup>e</sup> siècle, les terres de certains grands propriétaires échappent à l'action des magistrats municipaux ou provinciaux. Le pouvoir que le maître exerçait ainsi sur ses colons n'était pas reconnu par la loi romaine, mais il s'exerçait en fait et, en 614, la monarchie franque reconnaît officiellement ces juridictions privées qu'elle nomme « potestates ».

Chez les Barbares, le germe de la chose remonte plus loin encore. Aux premiers temps, la réparation des crimes était chez eux purement pécuniaire. Le meurtrier d'un homme entraînait une indemnité fixée d'avanc, connu sous le nom de *wehrgeld*. Une partie de ce *wehrgeld* était une indemnité civile, allant à la famille de la victime. L'autre partie, souvent égale à la première, avait un caractère public. Elle était prélevée par le fisc sous le nom de *fredum* (de *frid*, paix). Lorsque les rois francs eurent aliéné leurs domaines, « le droit de recueillir le *fredum* passa à ceux de leurs officiers qui jouissaient de ces nouvelles concessions. Ils représentaient à cet égard, pour une fraction, la puissance centrale. Ce fut une des origines du pouvoir judiciaire qu'exercèrent les seigneurs. »

Sous les Carolingiens les choses progressent.

Tout d'abord, ceux-ci reconnaissent comme un fait la pratique de patronage individuel qui crée entre deux hommes des liens de « seniorat » et de « vassalité ». Mais, malgré les liens qui les lient au « senior », les protégés de ce senior, les « vassi », continuent, au début, à être soumis à l'autorité du roi et de ses comtes.

« Ils demeurent astreints aux mêmes services et prestations que les autres sujets (capit. de 786, 807, 808) ». Mais il arrivait souvent que les officiers royaux eussent du mal à se faire obéir. Le roi eut alors l'idée de recourir « à l'intervention du senior pour assurer l'acquiescement des services qui lui étaient dûs ». Il chargea les seniors de convoquer et de conduire les hommes à l'armée (capit. de 811), de les faire comparaître en justice (capit. de 853 et 855). Les seniors acceptèrent volontiers d'être ainsi investis d'une part de l'autorité publique. Mais un jour vint où cette autorité publique ne fut plus apparente. Le comte fut impuissant, « le seul pouvoir effectif fut celui du senior, et ses hommes ne connaissent plus d'autre autorité que la sienne, s'habituerent à le considérer non seulement comme leur patron, mais comme le seul chef à qui appartient, dans l'Etat, le droit de commander, au nom du roi d'abord, plus tard en son propre nom. » (Ch. Mortet).

C'est le triomphe de la réalité économique.

A partir de 877, le localisme est consacré. Désormais, il règnera et durera (2)... jusqu'à ce qu'il

(2) Remarque. Du x<sup>e</sup> au xiv<sup>e</sup> siècle, les pouvoirs politiques sont purement locaux, c'est une affaire entendue. Mais ce serait se faire une image inexacte de l'époque

soit en contradiction avec les possibilités économiques nouvelles nées des progrès techniques de la féodalité qui commence.

## II

# CARACTÈRE ARISTOCRATIQUE

### Explication par la conquête

Il y a, je ne dirai pas une explication, mais une manière courante d'escamoter l'explication de l'origine des inégalités sociales féodales. C'est d'en faire un souvenir des conquêtes guerrières : les guerriers conquérants forment la classe noble, et le peuple conquis la classe servile.

La formule est logiquement satisfaisante. Mais elle ne résiste pas à l'examen.

De quels conquérants s'agit-il, en effet ?

Sont-ce les Germains ? Mais les premiers germains vivent en sociétés démocratiques. Leurs tribus se gouvernent elles-mêmes, par l'assemblée de tous les hommes en état de combattre (champ de Mars) et si l'on parle de rois à leur sujet, il s'agit de chefs élus. On voit mal, à première vue, des démocraties importer des principes aristocratiques. Ou plutôt, si, on le voit. Mais à deuxième vue. En considérant, par exemple, la manière dont la *démocratie française* importée se conduit vis à vis des indigènes coloniaux : si elle ne sait pas être noble, elle n'en sait pas moins être méprisante et exploiteuse. C'est-à-dire qu'elle se comporte pour plus de la moitié comme une aristocratie. Mais à la différence des colons « démocrates » de notre impérialisme, les conquérants germains n'ont pas pu, du fait de leur conquête, devenir des aristocrates. Car ils ne se sont pas livrés à l'exploitation de travailleurs conquis.

Ce que les peuples germains (3), en effet, de-

que d'y voir un éparpillement, un point c'est tout. Tout cet éparpillement baigne dans une atmosphère commune par la catholicité (universalité) organique et morale de l'Eglise. L'isolement à l'intérieur de frontières n'est pas encore inventée. (Ce sont les pouvoirs politiques *forts* qui inventeront ça, plus tard). Il n'y a pas de vrai cloisonnement dans cette poussière de pouvoirs. Quand on lit les biographies d'hommes de ce temps, on est étonné de leur... européenisme, de la facilité avec laquelle ils se jouent des frontières qui nous sont familières, qui nous enferment, mais qui n'existaient pas. Thomas d'Aquin, par exemple, le célèbre professeur naît près de Naples ; il fait ses études en Italie, est envoyé en Normandie, passe des années dans une abbaye d'Angleterre, est enfin nommé professeur à Paris. Où on vient l'entendre de tous les points de l'Europe occidentale et centrale. Quant aux communications intellectuelles entre gens éloignés, elles étaient facilitées par le véhicule du latin. C'est la *langue auxiliaire* de la société cultivée de ce temps... Combien de temps attendrons-nous encore la nôtre ? Il faut avoir peiné sur des articles allemands pour comprendre l'utilité d'un pareil véhicule. C'est terrible à dire, mais aujourd'hui le gros du public scientifique français est pratiquement ignorant de ce qui se fait au delà du Rhin... sans parler des pays plus lointains.

(3) Ceci est vrai des germains occidentaux, des germains de petit nomadisme, de ceux qui ont peuplé la Gaule. La société des germains orientaux était au contraire aristocratique. Et ceux-là se sont contentés d'exproprier le

mandent à l'Empire, ce ne sont pas des esclaves, mais de la terre, des espaces où ils puissent se développer en tant que peuple et non en tant que maîtres, de la terre qu'ils cultivent eux-mêmes. La chose est extrêmement nette. Dès qu'une tribu germanique a réussi son raid contre l'Empire, l'Empire la déclare « peuple fédéré », la charge de veiller à la garde d'une frontière, et comme prix de ce service, il lui fixe une région pour son établissement. Là, la tribu ne vit pas en parasite. Les hommes sont cultivateurs le plus clair du temps. Et s'ils courent aux armes, ce n'est qu'en cas de danger.

Mais, peut-être le conquérant en question serait-il latin ? On l'a soutenu, tout au moins affirmé. Dans cette vue, la France ne serait plus divisée en une classe dirigeante germanique et une classe asservie gallo-romaine, mais en une classe dirigeante latine et une classe asservie celte. C'est impossible. D'abord, parce que le peuplement romain a été très insuffisant. S'il y a eu, à un moment, beaucoup de Romains en Gaule, c'étaient des Gaulois romanisés. Ensuite la féodalité s'est produite en des régions où les romains n'ont jamais pénétré.

Ecartons donc toute velléité d'explication guerrière ou sociale.

### Explication de M. Gautier

M. Gautier, lui, ébauche une explication beaucoup plus sérieuse.

Sa base est la forme de la production à la fin de l'Empire. La production, surtout agricole comme bien on pense, se poursuit alors sur de vastes domaines. Ces très vastes domaines, ces *latifundia* sont, chacun, la propriété d'un propriétaire unique, lequel appartient en général à la haute classe de Rome, à l'« ordre sénatorial ». Ces propriétaires sont des « *senatores* ». Ces terres sont travaillées par un troupeau d'esclaves. Là, pas de personnalité civile, pas de mariage. Si l'intendant du domaine tient registre du troupeau, c'est uniquement au point de vue économique, à la manière d'un éleveur. Les enfants qui naissent dans la promiscuité sont la propriété du maître. Et ce que l'on demande avant tout au troupeau, c'est de ne pas devenir trop nombreux, car plus il y a de bouches à nourrir du côté des travailleurs, plus la part qu'ils prélèvent sur le produit de la ferme est importante ! Il faut que le troupeau mette la ferme en valeur au moindre prix.

A côté des *senatores* et des esclaves, on trouve des « colons » — *coloni* — théoriquement libres. Ce sont, en général, au début, d'anciens sous-officiers ou soldats de carrière à qui, leur service fini, on a alloué des parcelles de terre. On voit aussi de ces « colons » travailler pour le compte du *senator*, en qualité de fermiers. Surtout à partir du moment où il n'y a plus d'armée romaine. Avec le temps leur liberté est chose de plus en plus théorique.

Eh bien, dit M. Gautier, c'est bien simple. Avec le temps, les *latifundia* deviennent les domaines féodaux, les *senatores* deviennent les seigneurs

patricien romain et de prendre sa place, aux crochets des mêmes esclaves. C'est ce que firent les Vandales en Afrique du Nord. Conduite toute différente de celle des Français en Gaule. M. Gautier est très net sur ce point.

(la parenté étymologique est, en effet, frappante) (4) et les exploités du *senator* continuent, à travers les siècles, à être exploités sous des noms divers.

Il faut avouer que cette explication est tentante.

On ne peut pas cependant l'accepter.

Une objection mineure : peut-on soutenir que domaines féodaux et *latifundia* se juxtaposent territorialement ? C'est douteux.

Et une objection plus importante. Le domaine féodal et le domaine romain sont d'esprits juridiques radicalement différents.

Au point de vue des liens de l'homme et de la terre, au point de vue de la « tenure » du sol d'abord. Le romain est propriétaire « à la romaine », la terre est sa chose, une dépendance de sa personne, la propriété est absolue. Alors que la tenure du sol féodale, nous le verrons, est tout autre chose. D'une part le féodal est un *usufruitier*. D'autre part, l'on pourrait dire qu'à l'inverse du Romain, il est, lui, la chose de la terre.

Puis, la différence entre les deux régimes est encore plus frappante dans les liens juridiques qui lient le travailleur du sol au maître romain d'une part, au seigneur féodal de l'autre.

Le travailleur romain est la propriété de son maître. Il est attaché à la personne de ce maître. C'est un *esclave*. Le travailleur féodal, lui, n'est attaché à personne. C'est un homme, je ne dirai pas libre, mais pourvu de capacité juridique. S'il n'est pas dépourvu de liens, ces liens ne le lient du moins qu'à la terre, le laissant théoriquement l'égal de qui que ce soit. C'est un *serf*.

C'est là le point important ! Et c'est là, c'est dans l'étude de la disparition de l'esclavage que nous allons trouver la base sur laquelle nous pourrions esquisser, de façon satisfaisante la genèse du monde nouveau, la naissance du monde féodal.

### Une révolution antiesclavagiste

Il est bien vrai que l'élément d'inégalité le plus caractérisé que nous trouvons dans les temps nébuleux qui séparent Rome de la féodalité est un élément romain. C'est celui qui se manifeste dans la grande propriété romaine.

Ce n'est cependant pas lui qui est à la base de l'inégalité féodale. Entre les deux inégalités, il s'est passé quelque chose d'important et qui est la négation de la première.

C'est la suppression de l'esclavage.

C'est quelque chose comme la révolution antipatricienne ajournée depuis le temps de la République. Elle a pour conséquence l'abolition des différences de condition des personnes humaines.

C'est sur cette « table rase », sur cette base égalitaire, ou plutôt, c'est parallèlement à cette égalisation, qu'une inégalité nouvelle va apparaître, qu'un monde nouveau va se fonder.

Par quel processus ? Ce sera par un processus nouveau, celui du « bénéfice » et de la « recommandation », chose nouvelle qui ne doit rien à une race particulière puisqu'on la retrouve au même moment aussi bien chez les Celtes, que chez les Français et les Latins. Phénomène économique

(4) Cependant seigneur ne vient pas de *senator* mais de *senior* (ainé).

nouveau né de nécessités économiques nouvelles.

Mais je parle de révolution antipatriotique, de table rase, d'égalité. Vous êtes peut-être étonné de ces expressions volontairement révolutionnaires appliquées à une transformation que de vieux souvenirs scolaires nous font considérer comme due à une lente évolution (5). C'est bien cependant d'une révolution qu'il semble s'agir.

Lorsque les Germains arrivent en Gaule romaine, ils arrivent avec des habitudes et un esprit démocratiques. Cependant, ils ont vite fait d'adopter le droit romain dans certains chapitres qui leur paraissent avantageux. L'esclavage subsiste donc. Et les choses vont ainsi pendant six siècles au cours desquels les esclaves, d'une part, n'ont sûrement pas perdu le souvenir des luttes formidables qu'ils ont menées les armes à la main juste avant l'ère chrétienne -- où, d'autre part, l'Eglise affirme l'égalité essentielle des personnes humaines.

Et les choses vont ainsi... quand... brusquement, l'historien s'aperçoit qu'il n'y a plus d'esclavage. On ne voit plus que des serfs.

Un régime social contre lequel on lutte pendant des siècles et qui disparaît brusquement, comment appelez-vous cela, sinon une révolution?

Mais la question est assez importante pour que je ne m'avance pas sans parapluie. Lisons la Grande Encyclopédie, à l'article « servage ». (C'est moi qui souligne) :

« Telle fut la constitution de l'esclavage pendant les six premiers siècles du moyen-âge ; le progrès de la civilisation commençait à la travailler sourdement ; un petit nombre d'années suffit alors pour la modifier dans son essence. »

Nous avons une transformation sociale caractérisée par la brusquerie, l'abolition de l'inégalité personnelle, et l'appropriation des déshérités. C'est bien une révolution.

Et peu importe, naturellement, la « forme » de cette révolution. Ne me demandez pas où est le 14 Juillet ou le 7 Novembre de la révolution anti-esclavagiste ! Il y a des révolutions à terrible fracas, d'autres moins éclatantes ; des révolutions ultra-rapides, d'autres plus lentes.

Amputer la société d'une classe relativement nombreuse et forte comme l'aristocratie française ou l'aristocratie-bourgeoise russe, cela fait du bruit ; éliminer une caste moribonde, on conçoit que ça puisse être moins retentissant, surtout à dix siècles de distance. Pour la durée de cette révolution, l'Encyclopédie nous dit « quelques années ». Je pense que ce « quelques » peut être considéré comme représentant quelques bonnes dizaines.

(à suivre).

J. PÉRA.

(5) Au contraire l'évolution de l'esclavage semble avoir amené un accroissement de la distance entre l'esclave et le maître, un accroissement de l'inégalité.

1 abonné !

1 abonné !

1 abonné !

## La renaissance du syndicalisme

### Les cheminots réalisent leur unité

La marche vers l'unité syndicale se poursuit méthodiquement chez les cheminots. Au cours de cette quinzaine, deux importants réseaux ont réalisé leur fusion. 89 syndicats du P. O. ont constitué, le 9 décembre à Tours, leur « Union unifiée des syndicats du P. O. », et 114 syndicats du P.L.M., réunis à Lyon, le 16 décembre, ont formé leur « Union des Syndicats du P.L.M. », qui groupe, avec les ex-unitaires et ex-confédérés, l'Union des Mécaniciens et Chauffeurs (autonome) du réseau dans son entier.

J'ai pu assister au congrès du P.L.M., et mon impression est que celui-ci a fait œuvre durable et qu'un retour à l'état antérieur au 16 décembre n'est pas possible. L'unité est scellée entre les cheminots du P.L.M., voilà un fait que ni le silence du Peuple, ni l'absence de la Fédération confédérée ne peuvent effacer.

### Les Confédérés ne veulent pas se séparer de leur Fédération

La veille du congrès de fusion, les délégués « ex-confédérés » s'étaient réunis entre eux pour arrêter les modalités de dissolution de leur Union, qui « prendra ses effets juridiques à une date qui sera fixée ultérieurement par le bureau de l'Union confédérée. »

Au cours de cette réunion préparatoire, il nous a été donné d'apprendre qu'au sein de la Fédération, des militants du réseau de l'Etat envisagent froidement de refuser cartes et timbres aux syndicats fusionnés à partir du 1er janvier. Une proposition dans ce sens a été faite à un Bureau fédéral élargi, où elle a, dit-on, recueilli 5 voix contre 12. On assure même que les auteurs de cette proposition seraient disposés à revenir à la charge.

Dire que l'attitude de la Fédération laisse indifférents les camarades du P.L.M. serait inexact. Au contraire. Après notre ami Ploncart, le camarade Guigues, de Marseille, viendra exprimer l'angoisse du militant qui voudrait conserver le contact avec la grande famille syndicale qu'est la C.G.T. tout en réalisant l'unité sur le lieu de travail avec tous ses camarades.

Le camarade Josse, de Chambéry, voudrait, lui aussi, entraîner sa fédération dans la voie de l'unité. Mais si elle refuse, Josse est d'avis que l'on doit faire comme pour le règlement de la marche des trains : « lorsque la voie est fermée par un carré qui commande l'arrêt absolu, on peut tout de même le franchir avec un bulletin de marche prudente » !

De Kerdelleau, qui est cependant d'accord avec le programme de la C.G.T., s'élève avec force contre son « syndicalisme dogmatique ».

« Nous, qui voulons réellement l'unité, nous ferons, dit-il, notre union sacrée sur l'autel du syndicalisme. Et nous saurons, pendant la période de convalescence, faire taire nos préoccupations de tendance. »

### Sous le signe de « l'union sacrée »

Et c'est bien sous le signe de « l'union sacrée » que se sont réunis le lendemain 351 délégués unitaires, confédérés, autonomes ! Pas les moindres propos discordants, pas la moindre critique entre délégués présents, ni à l'égard de la fédération ou des C.G.T. Toute la combattivité des orateurs était tournée contre le patronat et contre le fascisme. Tous les rapporteurs, que ce soient Wimberg ou Frey, unitaires, ou bien De Payan ou De Kerdelleau, confédérés, n'ont parlé que revendications, et

leur exemple fut suivi par tous les délégués qui sont intervenus.

« L'Union des syndicats du P.L.M. » va donc fonctionner dès le 1er janvier avec près de 25.000 adhérents. Elle aura deux permanents : Wimberg et De Kerdelleau. Pendant la période transitoire — en attendant l'unité fédérale et confédérale — les anciens unitaires et les anciens confédérés continueront à cotiser à leurs fédérations respectives, les cotisations des mécaniciens et chauffeurs et des nouveaux adhérents resteront intégralement à l'Union. Déjà, dit-on, les adhésions affluent dans les syndicats fusionnés.

## Les communistes font patte de velours

Je connais des camarades qui penseront que, livrés à eux-mêmes, les militants confédérés ont dû être les jouets des unitaires. A vrai dire, je le craignais moi-même. Mais je dois dire qu'au cours de ce congrès, ceux-ci ont été extrêmement conciliants. Leur manœuvre, si manœuvre il y a, a consisté à faire le maximum de concessions, durant que la C.G.T. se cantonne dans une abstention boudeuse. Cela ne peut évidemment pas augmenter l'autorité confédérée, mais la C. G. T. peut facilement déjouer cette manœuvre si elle consent à appliquer sa « politique de la présence » dans les congrès de fusion.

Les unitaires ont fait, en effet, beaucoup de concession au cours de ce congrès. Sur ce réseau, où ils sont 15.000 contre 5 à 6.000 confédérés et 3.000 autonomes, (c'est le seul réseau où ils sont les plus nombreux), ils ont accepté la parité absolue avec les confédérés dans les organes de direction de l'Union, alors que sur le P. O. où ils sont moins nombreux, ils se sont contentés d'une représentation proportionnelle à leurs forces.

Les communistes ont poussé l'esprit de conciliation jusqu'à accepter de voter tels quels des statuts où il est dit que « toute action de grève générale ne peut être décidée que par référendum et à la majorité des deux tiers » ! Semard a bien essayé de faire réserver cet article des statuts, mais De Kerdelleau l'a proprement envoyé promener... et Semard a voté cette clause, qui signifierait, si elle était respectée, que jamais les cheminots ne participeraient à une grève générale.

## Pas d'illusion

Naturellement, personne ne peut se faire d'illusion. L'« union sacrée » réalisée au cours de ce congrès était commandée par la nécessité de l'unité. Au prochain congrès, qui doit se réunir dans six mois, se poseront sans doute les questions d'orientation et de tendance. Mais quelle que soit à ce moment l'attitude des communistes, je crois pouvoir dire qu'ils ont en face d'eux des militants avertis qu'on ne manœuvrera pas comme on voudra. Il y a, parmi les confédérés, des partisans de la politique de la C.G.T.; et aussi un noyau important d'amis de la R. P. qui ne se laisseront pas faire facilement.

Si ce n'était la « trêve », deux incidents symptomatiques auraient déjà montré la vigilance des confédérés. Deux vedettes du parti communiste, anciens cheminots, n'ont pu que difficilement obtenir un mandat de leur ancien syndicat. Semard, qui est révoqué, qui a refusé sa réintégration, et Midol, député, ont vu se dresser contre leur désignation des cheminots confédérés de Valence et de Villeneuve St Georges, qui ne les ont tolérés qu'en vertu de l'esprit de trêve qui a animé ce congrès. Ces camarades pensent que pour être délégué à un congrès, il faut être en activité de service et qu'un député n'a pas sa place dans un congrès syndical et nul doute qu'ils auront l'occasion de le redire.

## Double attitude !

Une remarque s'impose : Aux congrès de cheminots, les unitaires ont fait d'importantes concessions ; ils ont accepté une direction paritaire là où ils sont les plus nombreux, une représentation proportionnelle là où ils sont les plus faibles ; ils ont accepté de voter des statuts contenant des clauses inadmissibles pour des révolutionnaires ; ils ont accepté de ne pas discuter sur les problèmes d'orientation.

Mais alors, une question : Pourquoi n'ont-ils pas apporté devant la C.G.T., au moment des C.C.N., le même esprit de conciliation ? Pourquoi ont-ils exigé que soient posées dès la prise de contact, non seulement les questions d'orientation générale, mais aussi l'affiliation internationale qui ne pouvaient que rendre plus difficile l'accord ?

Et à nos amis de l'Enseignement et de la Fédération Autonome des Fonctionnaires, qui affirment que la C.G.T.U. a fait le maximum de concessions à la C.G.T., je leur dis : Regardez ce qu'ils ont fait chez les cheminots, vous verrez que ce « maximum » pouvait être largement dépassé... si on l'avait voulu.

## Que va faire la C.G.T. ?

On a vu plus haut qu'au sein de la Fédération confédérée il est des militants qui envisagent l'exclusion des cheminots qui ont réalisé l'unité. Au nombre de ces militants se trouvent d'anciens unitaires du « Comité des 22 », qui n'ont pas perdu le souvenir des armes employées contre eux par les communistes. Ce n'est pas moi qui leur demanderais d'oublier. Mais il ne faut tout de même pas que les ressentiments que nous pouvons avoir, nous fassent perdre de vue les intérêts des travailleurs qui nous imposent de nous unir tous dans la même organisation, les communistes comme les autres, car si les communistes se conduisent parfois de manière insupportable, il ne faut pas oublier qu'ils sont un appoint indispensable dans la lutte que nous avons à mener pour défendre notre bien-être et notre existence même.

De plus, dans les circonstances présentes, la direction fédérale, qui ne s'appuie plus que sur le réseau de l'Etat, ne peut pas considérer comme des « indisciplinés » les cheminots des autres réseaux.

Le Bureau fédéral, même s'il se trouvait dans son sein une majorité de militants pour décider les exclusions, ne représente plus qu'une minorité de cheminots. La minorité ne peut donc exclure la majorité. Seul, un congrès extraordinaire pourrait trancher le différend. Et l'on sait dans quel sens il le trancherait : En donnant raison à ceux qui ont fusionné et en décidant la fusion fédérale !

Et que va faire la C.G.T. ? Va-t-elle persister dans sa politique antiunitaire ? Peut-elle faire si bon marché de sa fédération des cheminots ? Le jeu est extrêmement dangereux. D'autres fédérations, on le sait, seraient capables de suivre le même chemin.

La C.G.T. doit sortir de son intransigeance, si elle ne veut pas que chaque pas vers l'unité se traduise par un affaiblissement de son autorité.

F. CHARBIT.

## La marche vers l'unité syndicale

## La fusion sur le P.O.

Ainsi que tous les Cheminots ont pu le constater, depuis le 9 Décembre, l'Unité Syndicale est réalisée sur le P. O. Cette position prise par notre Union de Réseau sera, nous n'en doutons pas, vivement critiquée par certains. On nous reprochera, peut-être aussi, notre indisciplinisme, mais que l'on nous permette de nous expliquer avant de nous condamner.

Tout d'abord, pourquoi avons-nous fait cet acte, qualifié d'indisciplinisme ? Très simple à expliquer : le Bureau et la Commission Exécutive de notre Union n'ont fait que mettre à exécution la volonté manifestée par la base, et aujourd'hui, nous avons la satisfaction de dire que dans tous les centres la fusion s'est effectuée dans l'enthousiasme. Il faut avoir assisté à ces réunions de fusion, où nous retrouvions les confédérés et les unitaires fraternellement unis, pour comprendre que, tout de même, il y avait quelque chose de changé. Tout ce qui, à certaines époques, avait paru nous séparer était effacé, on se trouvait heureux de pouvoir enfin s'aborder pour se dire tout autre chose que des eng..., comme dans le passé.



Et maintenant, pour tranquilliser certains Camarades, d'une part ceux qui craignent, d'autre part ceux qui espèrent peut-être, que cette forme d'Organisation ne nous entraîne bon gré, mal gré, vers l'autonomie, je tiens à leur dire ici que confédérés nous sommes, confédérés nous entendons rester.

Si nous avions un regret à formuler, ce serait celui que cette volonté manifestée par la base soit trop souvent mal interprétée par le sommet. On a l'impression, dans la période actuelle, d'une sorte de divorce entre la base et le sommet; tandis que les premiers s'évertuent à trouver le terrain d'entente, on a l'impression « quelquefois pénible » qu'au sommet, par contre, on s'efforce d'accumuler les obstacles.

Pour ce qui nous concerne, Fédération des Cheminots, on pourrait regretter que ce soient des camarades représentant un seul réseau qui semblent vouloir diriger cette Fédération même contre la volonté manifestée par les syndicats. Il ne suffit plus de proclamer que la motion de Japy a permis leur rentrée dans la C.G.T. car, alors, nous serions obligés de sortir de notre silence bienveillant pour opposer à cela d'autres arguments. Que l'on me permette, à moi qui n'étais alors qu'un simple suiveur, de dire que la motion des « 22 » envisageait autre chose que Japy et que, si l'on s'est rallié à cette motion c'est parce qu'elle permettait à certains camarades de justifier leur rentrée possible.

Nous pourrions regretter évidemment que ces mouvements d'unité ne se réalisent pas dans un peu plus d'ordre, mais à qui la faute ?

Comme nous aurions préféré que ce soit notre Fédération qui prenne une semblable position. Mais comment faire entendre à un sourd qui ne veut pas entendre ?

Et maintenant, résumons-nous. Il est bien évident que ces situations ne peuvent durer. L'action pour l'unification des forces ouvrières doit se faire nationalement et non localement. Une seule solution à tout cela. Il faut que la Fédération convoque à brève échéance un Congrès extraordinaire au cours duquel seule la question de l'Unité serait traitée. Il faut sortir de cette impasse.

Le voudra-t-on ?

Telle est la question que nous posons aux responsables de notre organisation.

R. BUTEAU, Paris-P.-O.

\*  
\*\*

## Au Congrès de la Fédération Autonome des Fonctionnaires

Après les « impressions d'un auditeur au Congrès des fonctionnaires autonomes » que notre ami Charbit a publiées dans l'avant-dernier numéro de la R.P., il ne me reste vraiment pas grand' chose à dire.

Cependant, il me paraît nécessaire de parler un peu plus longuement qu'il ne l'a fait de l'Unité syndicale et de dire pourquoi en fin de congrès, j'ai sacrifié, moi aussi, à la mystique de l'unanimité.

Débatu tout au long d'une grande journée, le problème de l'unité a donné lieu à de nombreuses escarmouches. C'est sur lui que s'est concentrée l'attention tant il est vrai qu'il commande tous les autres. Que serait en effet la lutte contre la guerre et le fascisme, que serait la lutte contre les décrets-lois si les travailleurs intéressés à la solution heureuse de ces questions ne savaient pas s'unir pour engager ensemble les batailles nécessaires ?

Dès l'ouverture du Congrès, les délégués savaient par la presse du matin et par les bruits de couloir qu'une proposition de fusion de la Fédération autonome et de la Fédération confédérée serait faite et soutenue par nos camarades des Douanes actives. Ils savaient aussi que le syndicat des commis de marine — défenseur de cette position depuis trois ans — appuierait dans le même sens. Mais on sentait aussitôt, au ton des conversations, que cette perspective ne satisfaisait pas la grande majorité des congressistes et l'on comprenait que la proposition des Douaniers ne connaîtrait aucun succès. Cette opinion s'appuyait au surplus sur la situation particulière du syndicat des Douanes actives où la motion du bureau n'avait été adoptée que par 12 sections alors que 10 avaient voté contre et que 3 s'étaient abstenues.

Les débats s'engagèrent. Après un excellent exposé de notre secrétaire fédéral Cazaubon, Guilbaud vint défendre la motion des Douanes. Disons tout de suite que le ton de son discours plut au Congrès. Guilbaud ne défendit pas la fusion en vaincu. Au contraire, il exposa que c'était pour avoir un champ d'action plus large que ses amis et lui avaient songé à rejoindre les fonctionnaires confédérés. Il reconnut les efforts méritoires accomplis par la Fédération autonome sur le terrain de la défense professionnelle et pour le regroupement des forces ouvrières. Mais devant les échecs accumulés il exprima les craintes des membres de la majorité de son groupement et proposa la fusion particulière aux deux fédérations de fonctionnaires, comme moyen de faire faire un pas décisif à l'idée de l'Unité.

Les positions étaient ainsi nettement définies et le Congrès possédait une base solide de discussion. Tour à tour interviennent partisans de la motion des Douanes actives, partisans du statu quo pur et simple, défenseurs d'une attitude nouvelle qui, tout en maintenant provisoirement le statu quo, permettait un rapprochement immédiat avec la Fédération générale.

À la fin d'une journée de discussions amples et courtoises, le Congrès se prononçait à une forte majorité contre la motion des Douanes et votait à l'unanimité une motion participant à la fois des deux autres motions en présence.

L'une de ces motions — celle que je défendis — avait été élaborée par la section fédérale du Havre. Elle constatait qu'en présence des événements, l'ensemble du prolétariat avait plus que jamais le devoir de se regrouper dans une C.G.T. unique ; elle affirmait sa confiance dans un Congrès général de fusion et, pour l'action immédiate, reprenait les propositions faites à la F.A., en 1932, par la Fédération générale, à savoir qu'en attendant la fusion organique, la F.A. aurait deux représentants au bureau de la Fédération confédérée et sept membres à la C.E. de cette organisation. Je rappelle pour les lecteurs de la R.P. que cette proposition fut repoussée par le Congrès du 19 novembre 1932 de la F.A. À cette époque, nous n'avions pas voulu collaborer avec la Fédération générale au moyen d'une représentation inférieure en tant que nombre et nous avions proposé la rencontre et la collaboration au moyen d'une commission paritaire. Je me souviens très bien des critiques que notre position avait soulevées. J'ai encore à la mémoire un « papier » de l'ami Giauffret dans lequel il déclarait ne pas comprendre notre prétention.

Eh ! bien, en 1934, la section du Havre de la F.A. reprenait les propositions de 1932 de la Fédération confédérée. Elle y apportait une modification cependant. Au lieu d'accepter la représentation à raison de 2 membres au bureau et 7 à la C.E., elle proposait la collaboration des deux bureaux et la délégation des représentants de chaque syndicat autonome à la C.E. de la F.G. Il ne faut pas oublier, en effet, que la F.A. compte une douzaine de syndicats et qu'avec la formule de 1932, cinq d'entre eux n'auraient pas participé aux réunions communes.

L'autre motion avait été bâtie pendant la séance. Elle émanait de quelques camarades de l'opposition syndicale des Indirectes et fut défendue par Piquemal. Elle différait, dans sa forme première, de la nôtre. Après avoir apporté des précisions sur les dangers qui menacent la classe ouvrière et avoir repris notre programme d'action, elle concluait en demandant la convocation d'un Congrès extraordinaire de la F.A. pour envisager la fusion avec la F.G. si l'action entreprise en commun se révélait efficace. En attendant, elle proposait à la F.G. la réalisation du front unique.

J'ai personnellement combattu cette motion. Venant de la part d'une minorité soi-disant révolutionnaire, qui avait critiqué la motion du Havre comme étant très pâle et trop orientée vers la C.G.T., je la trouvais à mon tour bien dangereuse. La motion du Havre conditionnait la fusion avec la F.G. à un Congrès général de fusion ; celle de la minorité la conditionnait seulement aux résultats d'une action immédiate et sans doute de courte durée puisqu'on était décidé à ne pas attendre le Congrès normal de 1935 pour envisager le Congrès partiel de fusion.

Je dois à la vérité de dire que ce dernier paragraphe ne fut pas soutenu par Piquemal. Il l'abandonna sans coup férir lorsque je lui en montrai le danger.

Ce paragraphe retranché, il restait encore un point de friction. Alors que la motion du Havre prévoyait pour la F.A. une représentation inférieure, celle de la mino-

rité ne parlait que de comité de coordination sans préciser la proportion à admettre de part et d'autre.

C'est là-dessus que le Congrès aurait été appelé à nous départager si la minorité s'était accrochée à sa position. Mais elle l'abandonna et nous offrit même de proposer à la F.G. la constitution d'un comité de coordination dans lequel chacune des deux organisations serait représentée proportionnellement au nombre de ses adhérents. Nous n'en demandions pas tant.

L'entente devenant possible, une motion fut rédigée en commun par les défenseurs des deux textes en présence et le Congrès l'approuva à l'unanimité.

Voilà pourquoi j'ai sacrifié à la mystique de l'unanimité. Il était essentiel à mon avis d'opposer à la motion des Douanes une motion unique et puisque cela était possible, je me serais considéré comme coupable de ne pas l'avoir tenté.

La F.A. restera donc encore autonome. Espérons que ce sera pour peu de temps et qu'un Congrès général de fusion viendra la tirer de sa position. Peut-être des camarades trop pressés, pensent-ils que nous aurions dû cette année franchir le pas qui nous sépare de la C.G.T. Nous répondons que nous restons toujours fidèles à l'esprit des « 22 » et que ce qui était vrai en 1930 et 1931 l'est encore, pour nous, en 1934.

R. LAPLAGNE.

\*\*

## L'unité totale réalisée dans l'Enseignement Girondin

Le 6 décembre, s'est tenue à Bordeaux l'assemblée générale de fusion de la section girondine du S.N. et du syndicat unitaire de l'Enseignement. L'assemblée, où on notait la présence de nombreux jeunes, s'est prononcée pour la fusion au sein du S.N., selon les modalités et modifications de statuts adoptées par la commission mixte des deux syndicats.

Les camarades de la majorité confédérale de la C.G.T.U. défendirent la création d'un syndicat unique et, battus à l'unanimité moins 8 voix, se rallièrent à la majorité.

L'unité est donc *totale*ment réalisée dans l'enseignement girondin sans heurts, sans polémiques irritantes, dans le plus large esprit de concorde. Les syndicalistes révolutionnaires qui assumaient depuis plusieurs années la direction du syndicat unitaire ne peuvent que s'en féliciter. Ils continueront dans la C.G.T., comme dans la C.G.T.U., à lutter pour un syndicalisme indépendant, de lutte de classes, et pour la réalisation de l'unité syndicale totale. L'unité corporative que nous venons de réaliser en Gironde, unanimement n'est pas une abdication, ni un abandon de nos principes, c'est la volonté de ne plus piétiner sur place et de lutter dans la C.G.T. à laquelle nous adhérons contre les chefs pusillanimes et rétifs à l'unité totale.

J. BARRUÉ.

\*\*

## Faux départ dans l'Enseignement des Côtes-du-Nord

Par suite de l'incroyable indifférence des uns et du manque de compréhension des autres, la fusion syndicale a été écartée dans l'enseignement des Côtes-du-Nord. 11 voix contre 10 (sur 80 adhérents) se sont prononcées contre les *pourparlers* avec la section du S.N.

Je ne veux pas épiloguer ici sur ce résultat. Simplement une constatation. Toute action de ce genre doit s'inspirer des méthodes de publicité commerciale ou électorale : réclame et pression individuelle. C'est notre candeur qui nous a perdus.

Il nous reste à réparer notre faute en empêchant la débandade qui suivra ce vote et que fait prévoir un referendum préalable ayant donné aux partisans de la fusion la majorité des 4/5<sup>es</sup> des réponses (23 sur 28). La fusion manquée ne doit pas être remplacée par des *rentrées* en désordre au S.N. Je vais donc tenter un dernier effort

pour regrouper vers une fusion véritable la majorité des syndiqués.

Le noyau des fidèles unitaires qui nous a mis en échec est composé en majorité d'excellents camarades qui, vivant sur des souvenirs, ont surtout vu dans nos intentions un abandon de la Fédération. Ils n'ont pas compris que nous sommes actuellement dans une période décisive où toute action bien menée donne un résultat immédiat et que celui que nous voulons obtenir, nous, c'est l'entraînement de la Fédération vers l'unité avec le S.N. Ils n'ont pas compris que l'heure est passée du syndicalisme d'étiquette, et que les excellentes intentions fédérales, tel, par exemple, le travail intéressant de Serret, n'aboutissent à un résultat pratique, que si elles trouvent des appuis nombreux dans le personnel.

C'est très joli de dire : un comité paysan dans chaque village. Mais il faut pouvoir atteindre tous les instituteurs susceptibles de pouvoir créer ces comités.

Nous affirmons, nous, que l'action près des paysans, pas plus que toute autre action de la Fédération exigeant l'appui d'une masse active, ne peut donner de résultats intéressants qu'une fois l'unité faite.

De toutes façons, dans les C.N. tout fait prévoir que la grande majorité des syndiqués unitaires passeront au Syndicat National. J'espère même que la minorité finira comme dans la Gironde et le Morbihan, par prendre le même chemin.

F. DANNO.

## Petit Carnet

### Les grands sacrifices

René Belin, le jeune secrétaire de la C.G.T., est parti en guerre. Prêt à donner des coups. A en recevoir aussi ? Résolu à tous les sacrifices.

Dans le *Peuple* du 10 décembre, il cogne sur tous les adversaires du plan de la C.G.T. Il a de quoi faire, car ils sont nombreux.

Il commence par Valois qui a dit que la nationalisation du crédit faisait le jeu des industriels contre les banquiers. Il continue par la *Bataille Socialiste* qui a fait remarquer que le Plan n'envisage pas la prise du pouvoir. Il passe alors à nous et aux organisations qui ont demandé « Tout le pouvoir aux syndicats ». Puis à Marceau Pivert qui veut, lui, « tout le pouvoir économique aux syndicats ». Ensuite à Vivès qui a le toupet de réclamer « toujours plus de précisions, plus de détails, plus de clartés et qui souffle le froid et le chaud ». Enfin, à des camarades comme Daniel Guérin et aux communistes qui disent : « Le Plan de la C.G.T. est un plan fasciste ».

Belin a du travail sur les bras. Il ne manque pas de courage. Au moins de culot. Il en faut, n'est-ce pas, quand on est « pour les responsabilités du Plan au pouvoir ».

Mais qu'est-ce que ça veut bien dire ? Belin est-il résolu à se sacrifier jusqu'à la participation ministérielle et même jusqu'à devenir ministre ?

### Entre deux aventures

Au congrès de la Fédération des Fonctionnaires, Charles Laurent a sorti l'argument décisif des dirigeants confédérés contre l'unité syndicale :

« Il ne faut pas faire l'unité pour détruire le mouvement syndical, pour mener la classe ouvrière à une grève révolutionnaire, à une aventure teintée de blanquisme. Nous ne voulons pas un mouvement d'ensemble pour nous mener en Espagne, mais pour promouvoir, pour construire. »

Et en avant pour le plan ! L'argument de Laurent ne vaut pas un clou. La situation en France est différente de celle de l'Espagne, de l'Autriche, de l'Allemagne. Elle n'a pas fait de révolution sociale, même à moitié.

L'unité syndicale est nécessaire pour rendre sa force au mouvement syndical français. Quant à la bonne route, elle est toute tracée : Entre l'aventurisme communiste et l'aventurisme planiste.

## Les députés à la mare !

Les fascistes sont experts dans l'art d'exploiter tous les mécontentements. Pas seulement celui des classes moyennes, celui aussi des travailleurs. On l'a vu pour les contribuables, les petits commerçants, les anciens combattants; on commence à le voir pour les chômeurs. Mais c'est surtout le tour des paysans.

Une grande manifestation d'un soi-disant « Front paysan » s'est déroulée salle Wagram le 28 novembre. Les Fleurant-Agricola et les Dorgère ont invité les paysans à jeter leurs députés dans les mares de leurs villages et à pendre quelques spéculateurs de la haute finance : Patenôtre, Louis Louis-Dreyfus et Chasles pour commencer.

Nous retenons nos places pour le spectacle ! Pourvu que spéculateurs et députés ne s'arrangent pas avec les fascistes ! En ce cas, nous aurions un changement de spectacle. Changement de programme, même assez facile à prévoir. Le Front paysan a deux autres ennemis : les fonctionnaires et le socialisme. Vous verrez que ce sont ces deux-là qui finiront par tout prendre.

## Un bout de chemin

De même qu'on avait vu le parti communiste faire chorus avec les petits commerçants et l'A.R.A.C. envoyer ses troupes le 6 février à l'Arc de Triomphe, voilà qu'on apprend que la C.G.P.T. (Confédération Générale des Paysans Travailleurs) avait sollicité son adhésion à ce Front paysan avant le meeting de Wagram.

Desnots, un des militants de la C.G.P.T., en fait une vive critique dans l'*Emancipation* :

« On réussit à masquer volontairement le caractère du Front paysan, et on facilite l'opération fasciste projetée par les agrariens; on entraîne les paysans travailleurs dans un véritable traquenard; on tente honteusement de juxtaposer au programme fasciste le programme agricole du P.C. et de la C.G.P.T.; on humilie son organisation devant le Parti agraire.

« Tout cela est l'application consciente et méditée d'une politique élaborée au Comité central et formulée par son rapporteur Renaud-Jean en ces termes : « N'hésitons pas à faire un bout de chemin aux côtés de la « bourgeoisie. »

Si la folie gagne Renaud-Jean lui-même, on se demande ce qui va rester de sérieux dans le parti communiste !

## Pas seulement dans les coulisses

Chambelland rappelait l'autre fois qu'on raconte dans les coulisses que si l'unité se faisait, certaines Fédérations de l'industrie privée ne s'inclineraient pas et reprendraient leur autonomie.

Cela s'est dit aussi à la tribune du dernier Comité national de la C. G. T.

La déclaration suivante de Jouhaux mérite de ne pas être oubliée :

« Il y a une unité de réalisée dans la C.G.T. Est-ce que vous allez la sacrifier à cette unité hypothétique non encore réalisée... Combien d'entre nous partiront ? C'est la question à poser. Elle n'est pas une hypothèse, mais une réalité. Pensez-vous que vous gagneriez beaucoup à réaliser l'unité avec vos adversaires d'hier en vous séparant de vos amis d'hier et d'aujourd'hui ? »

Simple chantage ? C'est probable.

Une nouvelle scission faisant suite à une décision d'unité serait difficile à avaler.

## On demande un Roosevelt français

Qui « on » ?

Le camarade Froideval, du bâtiment confédéré.

Dans la *France virile*, — un journal qui se vante ! — il sert ce couplet :

« Aurons-nous en France un Roosevelt qui, au lieu de singer l'Italie fasciste ou l'Allemagne hitlérienne, dans des mesures de désespoir, voudra appliquer le plan de rénovation économique de la C.G.T. ? »

Merci pour le Roosevelt français.

La C.G.T. peut toujours compter là-dessus pour appliquer son fameux plan !

## Valable ou non ?

Le camarade Frachon — au fait est-il secrétaire de la C.G.T.U. ou secrétaire du parti communiste, ou secrétaire des deux à la fois ? — a été mis dans un sérieux embarras au dernier congrès des métallurgistes unitaires de la Seine.

Rolland, de Saint-Denis, ne s'avisa-t-il pas de défendre une motion suivant laquelle la reconnaissance de l'indépendance syndicale constituait une révision de la résolution du congrès de la C.G.T.U. de 1929, affirmant le rôle dirigeant du parti communiste sur le mouvement syndical ?

Le délégué de Saint-Denis avait touché le point sensible. Il est évident que l'indépendance syndicale et le rôle dirigeant du parti se contredisent absolument.

Frachon se gratta l'oreille un moment. L'inspiration finit par lui venir :

— Une résolution, ce n'est pas un statut. Elle est valable pour deux ans, d'un congrès à l'autre.

Vous ne vous doutiez pas de ça ?

Vous vous en doutiez d'autant moins que ce n'est pas vrai. Une résolution reste valable tant qu'une autre n'est pas venue la modifier ou la condamner. A preuve la résolution d'Amiens.

Si la résolution de 1929 n'est plus valable pour la C.G.T.U., pourquoi alors avoir fait repousser la motion Rolland ?

Et si elle est toujours valable pourquoi ne pas le dire franchement ? Oui, pourquoi ?

Parce qu'il y a des choses qu'on fait, mais qu'on ne dit pas.

## Pauvres comités de chômeurs

Les comités de chômeurs de la région parisienne ont fait leur bilan de l'année au congrès qui s'est tenu fin novembre. Pas brillant, ce bilan. Tandis qu'augmente le nombre des chômeurs, leur organisation baisse de plus en plus.

Que faire pour calmer le mécontentement des comités locaux ? Parra, le délégué des chômeurs de Saint-Denis, nous apprend dans l'*Emancipation*, ce qu'on a trouvé :

« Le Bureau politique du parti, qui est le véritable dirigeant du mouvement des chômeurs, a éliminé sans pitié aucune, Mercier, du Bureau régional, et Lacroix, du secteur Nord. »

En balançant Mercier et Lacroix, pourquoi n'a-t-on pas balancé aussi les méthodes qu'ils ne faisaient qu'appliquer ?

Les chômeurs sont-ils donc incapables de diriger leur propre mouvement ?

## Chez les dockers tunisiens

Le 6 décembre, nous lisons dans l'*Humanité* la note suivante :

On se rappelle la grève des dockers de Tunis, au début du mois d'août, qui fut marquée par de violentes bagarres entre grévistes et jaunes. Il y eut un mort, plusieurs dizaines de blessés et d'arrêtés.

La chambre correctionnelle de Tunis vient de condamner lourdement huit grévistes.

Comme nous n'avions rien connu d'un tel conflit, nous avons demandé des renseignements à un camarade de Tunis qui nous écrit :

« Il n'y a eu nullement grève des dockers cette année, mais scission dans le syndicat des dockers de Tunis... et c'est malheureux.

« Voici schématiquement les faits : Quelques membres du syndicat, entre autres l'ancien secrétaire, entrèrent en conflit avec le bureau pour une question d'ordre intérieur.

« Le syndicat confédéré, qui continua à grouper la majorité des syndiqués ainsi que les chefs d'équipe, se vengea des scissionnistes en les refusant à l'embauche et en portant plainte contre le trésorier pour escroquerie. Les scissionnistes se défendirent, malheureusement à main armée, et il y eut, un matin, dans le camp confédéré, un mort et plusieurs blessés. »

Et voilà comment l'*Humanité* renseigne les ouvriers !

## La limitation des heures de travail chez les chauffeurs de taxi parisiens

Il nous paraît utile de renseigner les lecteurs de la R. P. sur les événements survenus récemment dans notre corporation à propos de la limitation des heures de travail.

Par ordonnance du 25 octobre, applicable le 25 novembre, le préfet de police se proposait l'application aux chauffeurs de taxis parisiens du décret du 15 août 1930, fixant la limitation du temps de travail dans les transports à 8 heures, plus 4 heures de dérogation, soit 12 heures.

La revendication n'est pas nouvelle : Depuis toujours, les organisations syndicales l'avaient dans leur programme. On peut s'étonner qu'alors que ces organisations étaient puissantes, nous soyons arrivés en 1934 pour voir les pouvoirs publics l'imposer.

Nous pouvons dire que jamais le travail de préparation, l'effort pour la faire aboutir n'a été tenté. Aucune des nombreuses grèves que la corporation a soutenues n'a eu cet objectif.

Les travailleurs du taxi, que l'on flatte pourtant dans leurs sentiments révolutionnaires, s'opposent encore à une réglementation du temps de travail. Cela tient à ce qu'aucune éducation sociale n'a été faite ; que les années de prospérité ont aiguisé de nombreux appétits ; qu'une concurrence effrénée est de règle ; le salaire est conditionné par la recette ; il y a l'attrait de la belle voiture ayant la faveur de la clientèle ; il y a de vieilles habitudes de métier. La division en catégories : petits propriétaires, nûiteux, camionneurs, etc., ayant des particularités et des conditions différentes de travail, aggrave encore la situation.

du côté syndical, aucune vue d'ensemble. On a un beau programme, mais on se satisfait de le voir rester... un beau programme ; on vit au jour le jour.

### Les raisons des Pouvoirs Publics

Si la situation, vue du côté ouvrier, déconcerte, l'attitude des pouvoirs publics étonne. Qu'est-ce qui a bien pu décider le préfet de police à prendre cette ordonnance ? L'hypothèse que je vais émettre n'est faite que de présomptions, elle est pourtant la seule qui puisse être envisagée. Les lecteurs de la R. P. n'ont pas oublié la magnifique grève de février dernier, terminée par un compromis qui ne réglait rien. Néanmoins, elle avait attiré sur nous l'attention de gens qui nous ignoraient et pourtant intéressés à notre existence par diverses raisons : conseillers municipaux, S.T.C.R.P., Préfecture de police, ministères du travail.

Sollicités par les syndicats ouvriers, des conseillers municipaux avaient déposé divers projets tendant à arrêter la distribution des diplômes de conducteurs de voitures de place, à diminuer le nombre des voitures, à réduire la taxe de stationnement, etc..., toutes mesures qui ont des adversaires. Les « hommes » du patronat à l'hôtel de ville ne veulent pas de la fermeture de la commission d'examen, car les compagnies ont besoin d'une main d'œuvre abondante ; la réduction du nombre des voitures, la diminution de la taxe de stationnement réduiraient les recettes de la ville (chaque voiture paye actuellement 12 frs par jour).

La difficulté du travail dans Paris a incité de nombreux chauffeurs à rechercher des clients en banlieue et à adapter leur travail aux besoins et aux moyens de la clientèle, à tarif réduit et dans de mauvaises conditions bien entendu : c'est le camionnage. Nous appelons « camionnage » le transport en commun pratiqué par les taxis. Ce travail se fait au détriment de la S.T.C.R.P. Le camionnage de nuit dans Paris aboutit au même résultat, et nous voyons aujourd'hui le « camionnage » de jour commencer à se pratiquer ; c'est l'aggravation du déficit en perspective.

La grève de février avait eu des échos en Angleterre et jusqu'en Amérique ; elle coïncidait avec une grève des taxis de New York. Quelques touristes de retour là-bas, voyant dans des articles de journaux, reproduits par le *Petit Bleu*, dénoncer l'insuffisance et la carence des pouvoirs publics en matière de circulation et de réglemen-

tation à Paris, ce qui a pu être un aiguillon pour le Préfet de police.

Et l'ex-ministre du travail, vous savez, le grand Marquet ? — La grève s'était terminée sur des promesses faites par lui, du dépôt et du vote d'un projet de loi portant reconnaissance de la qualité de salariés aux chauffeurs de taxis, et par là bénéfice des lois sociales (réduction et limitation du temps de travail, assurances sociales, allocations familiales). Après huit mois, son règne est terminé et... pas de loi. Il se devait de faire quelque chose qui ne gêne pas les patrons, bien sûr, mais qui paraisse donner satisfaction aux organisations ouvrières ; de là le décret du 2 octobre 1934, qui modifie, complète, précise, celui du 15 août 1930.

### Les moyens d'application

Pratiquement la mesure instaure la journée de 12 heures, 8 heures plus 4 de dérogation permanente — c'est encore loin de la semaine de 40 heures !

Nous ne sommes qu'à peu de temps du départ, les moyens de contrôle s'avèrent bien faibles et peu pratiques. Une plaque métallique porte en chiffres l'heure à laquelle la voiture doit être rentrée. Mais, fixée à la carrosserie par un écrou, ni poinçonnée, ni plombée, elle peut être changée à volonté en quelques minutes et n'offre pas grande garantie.

La suggestion avait été faite de l'installation aux portes des garages d'horloges de pointage (comme aux portes des ateliers). Le conducteur emporterait sur lui, au cours de son travail la fiche ainsi pointée, fiche portant le nom du conducteur, son numéro matricule, le numéro de la voiture, pointée de même le soir à la rentrée ; ces fiches resteraient à la disposition des inspecteurs du travail et même des délégués ouvriers. Le préfet qui, par son directeur de la police municipale a fait preuve d'une énergie inaccoutumée en pareille matière, en aura-t-il assez pour aller jusque-là ?

Les organisations ouvrières sauront-elles la faire adopter ?

Nous l'avons vu : c'est la journée de 12 heures. C'est peu, dirons-nous, et les camarades penseront comme nous, mais c'est quelque chose si l'on sait que dans de nombreux garages — les voitures neuves en particulier — la moyenne journalière était de 17 heures.

Un autre avantage plus important : une répartition plus équitable du travail, par conséquent de la recette — les camarades qui, jusqu'à ce jour, freinaient l'exploitation en ne voulant pas subir les longues journées, étaient infériorisés à la recette, le patronat profitait de cette infériorité pour les chasser impitoyablement.

Un troisième, enfin, qui pose un point d'interrogation. Les organisations ouvrières sauront-elles, pourront-elles l'exploiter autant qu'il serait désirable ? Jusqu'à ce jour les adversaires de la réduction du temps de travail et les incoscients qui s'en font les complices, répétaient : « la limitation est impossible, le contrôle est impossible ». Par l'innovation aujourd'hui en cours, il sera démontré que le contrôle est possible ; et ce contrôle n'est pas plus difficile, pour 10 heures, pour 8 que pour 12.

De même, dans l'affiche apposée dans les garages du consortium, le patronat interprétant l'ordonnance du préfet soulignait « que la limitation s'appliquait seulement aux salariés ».

### Comment fut vaincue la résistance patronale

Dans les premiers jours, d'octobre, le préfet de police convoquait dans son cabinet une conférence des délégués patronaux et ouvriers afin de leur soumettre le texte de son ordonnance. Les délégués unitaires demandaient — et en cela ils rejoignaient la thèse patronale — que la limitation s'applique également aux petits propriétaires, (chauffeurs possédant une seule voiture, la conduisant et l'exploitant eux-mêmes), ce à quoi le préfet répondait que la loi ne lui permet pas d'atteindre les petits propriétaires, ceux-ci étant considérés comme artisans.

Après échange de vues, l'accord ne put se faire, le préfet demandait de lui fournir par écrit dans les 48 heures les observations que chacun jugerait utiles.

Le syndicat confédéré n'a fourni que des observations de détail, acceptant le texte tel quel pour les espoirs d'avenir qu'il permet. Nous ne savons pas ce qu'ont dit les autres.

Les jours suivants, le patronat des Cies, dans son affiche tendancieuse et même fautive dont j'ai déjà parlé, interprétait l'ordonnance et faisait signer par les chauffeurs une pétition dans des conditions scandaleuses. Par tracts, les syndicats avaient mis en garde les chauffeurs contre la manoeuvre, mais ces tracts arrivaient mal, conseillant de ne rien signer, alors qu'un tel mot d'ordre était impraticable et risquait de sacrifier les quelques militants qui s'y seraient conformés.

Le syndicat unitaire organisait en même temps une série de réunions dans les principaux garages. Réunions peu suivies. Alors qu'il s'agissait de convaincre les chauffeurs de l'utilité et des possibilités d'application de la limitation, de réduire les arguments des adversaires, on s'attachait à conquérir à son point de vue — la limitation pour les petits propriétaires — les conducteurs des Cies tout disposés à l'admettre. Devant les deux assemblées de petits propriétaires, tenues à la Bourse du travail, le langage était plus souple. Néanmoins, à la deuxième assemblée où les deux points de vue s'affrontèrent, les unitaires furent mis en minorité.

Jusqu'au dernier jour, les patrons se montrèrent intransigeants. Le 25, jour d'application, pas de plaques; des meetings qui réunirent 5.000 chauffeurs, furent tenus le soir. Le communiqué paru dans *l'Humanité* du jour laissait prévoir une décision de grève. Il n'en fut rien; la sagesse leur viendra-elle, tant mieux! L'ordre du jour voté invitait « les chauffeurs là où ils le pourraient, à ne pas sortir les voitures sans plaques; ailleurs à sortir et aller se faire dresser contravention par le premier agent rencontré. Enfin, tous s'engageaient à être aux portes des garages à 6 heures du matin. »

Dans deux garages sur neuf, d'une importante compagnie, la grève fut effective; le lendemain, deux autres se joignent au mouvement; un garage d'une autre compagnie les rejoint dans la bataille. Au troisième jour, les chauffeurs des petits loueurs y participent dans leur majorité.

Dans la rue, la préfecture de police faisait dresser contravention aux voitures circulant irrégulièrement.

4.000 contraventions dressées, dit le communiqué.

Pendant ce temps, le syndicat confédéré s'employait en démarches auprès du ministre du travail, du préfet de police, afin qu'ils ne faiblissent pas dans leurs décisions.

Le 29, les compagnies capitulaient.

C'est un événement important pour la corporation dont les répercussions peuvent être grandes, si nous avons des organisations actives, délivrées du sectarisme et de l'esprit de boutique, animées de foi syndicaliste. L'avantage que nous venons de marquer incitera-t-il les militants à se rassembler, se regrouper, pour créer une atmosphère propice à l'unification de nos forces et au développement du syndicalisme? C'est l'espoir que nous formulons.

Gaston GAVARD.

## L'U.D. de la Loire et le Plan de la C.G.T.

Au Congrès de l'Union des Syndicats confédérés de la Loire, qui s'est tenu à Saint-Etienne, le 18 novembre dernier, sous la présidence de René Bard, secrétaire adjoint de la Fédération des Mineurs, représentant la C.G.T., participaient 64 délégués, mandatés par 57 syndicats groupant ensemble près de 6.000 travailleurs.

Ce congrès a marqué, au point de vue de l'activité, un redressement assez sensible de notre Union.

Au Congrès de Roanne, en 1932, où Jouhaux était présent, de vigoureuses critiques, qui n'eurent d'ailleurs pas l'air de lui plaire, furent faites contre la conception que certains camarades, membres de la Commission Exécutive et du Bureau en particulier, se faisaient du rôle d'une Union Départementale. Ils ne envisageaient que comme celui d'un organisme de liaison entre le bureau confédéral et la « base », organisme simplement administratif chargé de porter à la connaissance des travailleurs, et cela d'une manière strictement bureaucratique, les décisions de la C.G.T. Transmettre les circulaires du centre aux secrétaires des syndicats, faire coller consciencieusement les affiches reçues, voilà à peu près à quoi devait se borner « l'activité » de l'Union.

Au congrès de Saint-Etienne, en 1933, un projet de réorganisation du bureau et de la Commission Exécutive

fut adopté. Ce projet visait à intensifier le travail et le rayonnement de l'Union et des Syndicats en créant des commissions spécialement affectées à la propagande, à l'éducation et à la documentation.

Cependant cela ne saurait suffire à expliquer le redressement de notre Union. La réalisation de l'unité syndicale chez nos camarades mineurs surtout et par la suite aussi chez nos camarades menuisiers, y a contribué pour une très large part (1).

Actuellement, notre Union, bien cependant que certaines réserves soient à faire, vit d'une vie qui n'est pas seulement qu'administrative.

Ce congrès, avons-nous dit, marque un renouveau d'activité de notre Union. Il marque aussi par voie de conséquence et tout naturellement un redressement de l'orientation générale.

Deux questions ont dominé le congrès : d'abord celle de l'unité syndicale, ensuite celle de la crise économique et du « plan de la C.G.T. ».

### L'UNITE

Sur l'unité, des conversations sont actuellement en cours entre l'Union régionale unitaire et l'Union départementale confédérée.

Disons cependant que la résolution adoptée à l'unanimité du congrès condamne nettement et sans qu'il puisse y avoir de malentendu à ce propos, toute tentative de création de syndicat « unique ». Nous disons cela parce que certains ont publié des interprétations tendancieuses et parfois carrément contraires non seulement à l'esprit mais encore à la lettre de cette résolution.

### LES DEBATS SUR LE PLAN

Quels furent les débats du congrès sur la crise économique et le plan de la C.G.T. ? Nous publions ci-dessous la partie du compte-rendu que le secrétaire de l'Union Départementale, Rosier, fit parvenir au *Peuple* et qui a trait à cette question :

*Bard expose, en qualité de délégué de la centrale, l'action préconisée par la C.G.T. pour une rénovation économique, qui améliorerait en resorbant la crise le sort des travailleurs. Un plan de réorganisation a été tracé d'après lequel les différentes Unions Départementales pourraient s'inspirer pour mener leur action.*

*Claveyrolas, secrétaire adjoint de l'Union Départementale de la Loire, commente la position de l'Union Départementale résumée par la résolution qui termine le rapport moral.*

*Il étudie le système capitaliste dont sont victimes les ouvriers. La caractéristique essentielle de ce régime économique, est que la production y est basée sur la recherche exclusive du profit le plus élevé possible. Cette recherche conduit à une extension continue de la production par la loi de l'accumulation capitaliste. Cela ne fonctionne pas éternellement; périodiquement, l'extension de l'accumulation est entravée, ce qui constitue les crises.*

*Les crises ne touchent pas que les ouvriers. Les capitalistes, il serait stupide de le penser (2), ne se contentent pas de s'y installer sans chercher à en sortir. La solution de leur classe est la diminution des prix de revient pour augmenter leurs profits. Cela se dénomme : déflation. La politique de déflation est faite sienne par le gouvernement qui est et ne peut toujours être qu'au service de la classe économiquement dirigeante.*

*Le « Temps » du 9 Août nous a montré très explicitement en quoi consiste cette politique. Elle comporte trois méthodes simultanées.*

*Rationalisation, c'est-à-dire exploitation renforcée des travailleurs (3).*

*Diminution des salaires.*

*Réduction des impôts qui frappent la bourgeoisie et,*

(1) Nos camarades de l'Alimentation autonome de Saint-Etienne viennent tout dernièrement de décider leur rentrée à la C.G.T. pour le 1er janvier 1935.

(2) C'est là une allusion à une résolution adoptée par la C.A. de la C.G.T. en février dernier où, après avoir parlé de la crise on écrivait : « à laquelle les capitalistes se refusent à mettre un terme ». Ce n'est pas là un détail parce que cela montre une absence complète de sens de classe.

(3) Voici un exemple local de cette rationalisation : dans la grosse métallurgie, le nombre des ouvriers est passé de 11.467 en 1932 à 9709 en 1933; pendant la même époque, la production brute de fer, de fonte et d'acier est passée de 111.919 tonnes à 121.565.

pour cela, diminution des traitements des fonctionnaires et réforme fiscale au détriment de la classe ouvrière.

Cette politique constitue la seule méthode, pour les capitalistes, de sortir de la crise. Les résistances inévitables qu'entraîne son application, entraînent inévitablement vers le fascisme que subissent déjà certains pays.

Entre les organisations ouvrières et les organismes patronaux, la bataille est donc toujours inévitable. Tout le monde s'accorde d'ailleurs à le reconnaître, mais il y a des divergences sur les méthodes.

Comment entraîner à la bataille sur le « plan » d'une impossible réorganisation économique ? Impossible puisqu'elle ne tient pas compte des impérieuses nécessités du capitalisme.

Il serait très grave, pour ménager les catégories que satisfont peut-être le plan, de s'éloigner de cette classe ouvrière sur laquelle on peut exclusivement compter en définitive, et dont le syndicalisme est l'instrument propre.

Les revendications essentielles du plan peuvent cependant se retenir, mais pour servir seulement à des campagnes d'agitation, orienter les masses vers leurs syndicats. En ajoutant quelques autres qui auraient les mêmes qualités, on peut se borner à ces mots d'ordre précis et brefs :

Les 40 heures sans diminution de salaire. De grands travaux publics. Un salaire minimum vital. Sécurité. Liberté syndicale. Contre un statut des fonctionnaires. Contre la déflation. Pour un fonds national de chômage. Dissolution des ligues fascistes.

Cette longue intervention a été écoutée avec des manifestations diverses de la part des congressistes. Elle détermine la répartition du camarade Michelat, de l' Arsenal de Roanne, qui déclare « qu'il n'est pas sérieux de critiquer le plan de la C.G.T., qui est un travail remarquable après que l'on a participé aux Congrès régionaux, et aux Etats Généraux du travail. »

Il s'agit de la part de Claveyrolas la réplique suivante :

« Ces assemblées, en tant que manifestations, ont été utiles et nous avons fait tout notre possible pour aider à leur retentissement. Mais ces assemblées ne sont pas des organismes réguliers de la Confédération. »

Bard, délégué de la C.G.T., intervient alors et se borne strictement à déclarer que, personnellement, il n'est pas d'accord avec la résolution qui est présentée et dont voici la conclusion :

«...En conséquence, la Commission Exécutive de l'Union Départementale des Syndicats confédérés de la Loire affirme que les organisations syndicales n'ont pas à élaborer ni à se préoccuper des projets d'économie dirigée qui maintiendraient le système du profit.

» Puisque le capitalisme place les travailleurs devant sa carence définitive, le remède ne consiste pas à essayer d'en modifier la structure actuelle, mais bien de préparer le prolétariat à l'anéantir et à être en état, par l'éducation générale, sociale et technique, d'organiser pour son propre compte toute la vie économique et sociale de la société avec des organismes entièrement nouveaux que le mouvement ouvrier créera lui-même.

» Dans ce but, la C.E. de l'U.D. de la Loire reprend la motion de Japy 1931 et demande au bureau de la C.G.T. et à la C.A. de mettre à l'étude et sérieusement, avec l'aide des techniciens de tous ordres adhérant aux organisations confédérées, l'organisation de la production et de la consommation ; il faut dès maintenant tracer nettement dans ses grandes lignes, une réorganisation entièrement nouvelle de la société par les travailleurs seuls.

» La C.E. demande aussi au C.C.N. de créer une commission permanente de vigilance qui aurait pour tâche d'entraîner les ouvriers à la lutte nécessaire pour la défense de leurs droits et de leurs revendications et de les tenir prêts à riposter efficacement à toute attaque de la part du patronat et des groupements à tendance fasciste.»

Ainsi, ce que certains appellent emphatiquement et non sans mépris la « base », allait donc, dans ce congrès, se prononcer en connaissance de cause.

En votant pour ou contre la motion de la C. E., elle allait approuver ou condamner le « Plan de la C.G.T. » qui n'est qu'un projet d'économie dirigée qui maintient le système du profit.

Mise aux voix, la résolution de la C.E. est adoptée par le Congrès par 46 voix contre 11 et une abstention.

Ainsi, le Congrès de l'Union Départementale de la Loire s'est donc mis au travers de la voie dangereuse dans laquelle le bureau confédéral risque d'engager notre mouvement ouvrier avec ce projet de plan.

Le « Peuple » n'a pas inséré le compte-rendu de ce

congrès que le Secrétaire de l'Union Départementale lui a fait parvenir.

Voici tout ce qu'il en a retenu dans le numéro du 24 novembre :

« Le plan de rénovation économique de la C.G.T. a donné lieu à un important débat. Un long rapport, présenté par Claveyrolas, secrétaire adjoint de l'Union départementale, a été adopté par 46 voix contre 11 et une abstention. »

Ce n'est cependant pas tout. Le Peuple est honnête ; il va donner la conclusion du texte voté par le congrès, la conclusion seulement... et, pour la rendre encore plus incolore et inoffensive, il en supprime le premier paragraphe qui lui donne tout son sens :

« En conséquence, le congrès de l'Union départementale des syndicats confédérés de la Loire affirme que les organisations syndicales n'ont pas à élaborer ni à se préoccuper des projets d'économie dirigée qui maintiendraient le système du profit. »

Ma foi, nous n'insisterons pas sur cet incident. Ceux qui critiquent le « plan de la C.G.T. » ne sont pas muets : ils ne sont pas encore aphones : ils sauront se faire entendre.

G. CLAVEYROLAS.

## ENTRÉE NOUS

### POUR NOS DIX ANS

Avec ce numéro, la Révolution Prolétarienne termine sa dixième année. Dix ans ont passé depuis que, nantis d'un « capital » des plus modestes, nous lançâmes notre premier numéro : c'était le 1<sup>er</sup> janvier 1925.

Pendant ces dix années, la R. P. a su prendre une place de mois en mois plus importante dans le mouvement ouvrier. Son nombre d'abonnés n'est pas évidemment, impressionnant, puisqu'en cette fin d'année 1934, il ne dépasse guère 1.200 malgré les efforts de nos amis. Mais son influence est grande, et elle s'accroît chaque jour. Charbit, qui est allé pour la revue au congrès du P.L.M., à Lyon, nous disait hier encore, que nous ne soupçonnions qu'à peine l'action exercée par la R. P. dans le milieu syndical et la sympathie qui l'entoure.

Dix ans ! La R. P. est, en France, la seule publication d'opposition — et le diable sait s'il y en a eu ! — qui soit parvenue à accomplir ce bail. Nous en sommes fiers et nous avons, vous le pensez bien, la volonté de ne pas nous arrêter en si bon chemin. Nous voilà déjà repartis pour un deuxième bail de 10 années !

Mais, tout de même, ce dixième anniversaire, vaut qu'on le célèbre.

A une réunion du « noyau » qui s'est tenue tout dernièrement, nous avons décidé deux choses :

Pour le 31 Janvier, un jeudi, une grande conférence à Paris sur la question du Plan.

Pour le 2 février, le samedi qui suivra, un « dîner des 10 ans de la R. P. », sous la présidence de Pierre Monatte, qui fit, nos vieux abonnés se le rappellent, notre premier numéro et que voilà de nouveau sur la brèche.

A notre conférence, comme à ce repas simple et amical, nous invitons nos amis de Paris et de la banlieue ; ceux de province qui feront le déplacement seront également les bienvenus. Le prix du repas ne dépassera pas 20 frs. ; il faudra s'inscrire à l'avance afin que nous sachions exactement sur qui compter. Envoyez-nous dès aujourd'hui votre adhésion au « Dîner des 10 ans de la R. P. » !

En cette fin d'année, nos camarades seront heureux de fêter les 10 ans de la R. P. Ils ne manqueront pas, nous en sommes sûrs, de puiser dans ce dixième anniversaire la volonté de nous aider encore et plus que jamais à marcher de l'avant.

Le gérant : M. CHAMBELLAND.



COOPÉRATIVE OUVRIÈRE D'IMPRIMERIE  
ÉGITTA, 27, RUE DE CHATEAUBUN, 27  
CANNES. — TÉLÉPHONE : 35-59. —

COLLECTIONS DE LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

# Précis de Géographie Economique

par J. F. HORRABIN  
traduit de l'anglais par J. PÉRA

45 Cartes

Prix : 9 Fr.

*Ce petit livre a été écrit à l'usage des collèges ouvriers d'Angleterre. C'est proprement une « géographie de classes »... Ce point de vue spécial n'est pas sans donner à cet essai une physionomie assez originale.*

LE MUSÉE SOCIAL.

DEUX ANS D'INDOCHINE

# Un fleuve de sang

Une brochure

Prix : 1 Fr.

*Cette brochure est parfaite.*  
Andrée VIOLLIS.

Expédiés franco contre un mandat envoyé à notre compte de chèques-postaux :  
Révolution Prolétarienne, 54, rue du Château d'Eau, PARIS. Compte N° 734-99. Paris.

**"L'Emancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes"**

---

**Vous ne connaissiez pas** 

**"La Révolution Proletarienne"**

---

# **LISEZ LES NUMÉROS**

de propagande que nous vous envoyons gratuitement

■

Nous sommes des syndicalistes révolutionnaires, et nous voulons la RENAISSANCE DU SYNDICALISME d'action et d'indépendance qui faisait, avant la guerre, la force de la C. G. T.

Nous voulons l'UNITE SYNDICALE, indispensable contre le fascisme menaçant.

**NI PARLEMENTARISME, NI FASCISME  
TOUT LE POUVOIR AUX TRAVAILLEURS !**

# **Tout le Pouvoir au Syndicat !**

---

Si notre mouvement ne vous intéresse pas, écrivez-nous d'arrêter nos envois.

**S'IL VOUS INTERESSE  
Abonnez-vous sans tarder !**

---

(Conditions d'abonnement en 2<sup>me</sup> page de la couverture)